

Le 9 septembre 1933

M. H.-G. Farley,
37 ouest, rue Saint-Jacques,
Montréal

Cher Monsieur Farley,

Je l'ai écrit souvent dans le Canada: je ne vois de remède à la crise économique que le travail, l'économie et l'honnêteté.

Je ne vois pas ce qui pourrait remplacer les policiers, pour me permettre de rentrer chez moi à 2 h. du matin sans faire vider mes poches.

Je crois qu'il y a dans les lois actuelles tout ce qu'il faut pour activer considérablement l'industrie de la pierre concassée dans les pénitenciers.

Je n'attends pas grand'chose de mon action: le Canadien-Français revient de trop loin. Je l'accomplis seulement de mon mieux, sans embrasser plus que je ne pourrais tenir.

Je vous dis tout cela sans suite, mais sincèrement, afin de vous faire mieux comprendre pourquoi je ne crois pas à la nécessité de mouvements nouveaux, d'associations ou de groupes nouveaux, "incorporés" ou non.

J'ajouterai, pour terminer, que je ne suis pas un "tigre", que je ne me connais pas d'ennemis, du moins parmi ceux dont l'estime importe, et que depuis longtemps je suis parfaitement indifférent à ce qu'on pense de moi, en bien ou en mal. Et ce ne sont pas là de vains mots.

Avec le regret de ne pouvoir répondre affirmativement à votre invitation du 23 août, je demeure

Votre tout dévoué serviteur,

O.A.

Montreal
V. T. ...
...

Montreal 13 septembre, 1933

Monsieur & Madame Girard
Montreal.

Cher Monsieur & Chère Madame,

Permettez que je me confie
encore pleinement en vous, Monsieur & Madame,
& puisse de lire la récente qui vous dira ma
situation actuelle. Je suis, du moment même
deat incapable de faire, à l'heure; je sais
vous toutes mes félicités de la qui que est votre moi.
Mais il y a fin à cela. J'ai bonne volonté
à marcher, à me relever, & je sais que vous êtes tout
cœur à me venir à la fin.

Maintenant je fais vous faire connaître
ma situation actuelle, mais non pas avec l'esprit
d'exiger.

Je suis parti de l'hôpital depuis hier,
non complètement rétabli, mais assez bien pour
entre en travail, en action. Il me faut
une occupation avec rémunération, pour me sortir
de la neurasthénie qui affecte actuellement
que l'intérêt est qui me tient cependant par
la vie... Ah oui... une, soit, un travail

Girard

Tout ce que j'ai communiqué, c'est la première des
choses qui m'en sont venues. Voilà que vous
entrez de la Commune moi & je n'ai pas à dire
plus sur ce point.

Entre Point, je suis ici encaissé à 3449
sur St. Denis, et un dernier arrangement fait
avec mon propriétaire en mai dernier. Celui-
ci a consenti à me laisser loger ici - trois -
à condition que je paye, que je paie régulièrement
mon loyer chaque mois, soit \$15⁰⁰ la
mois, pour trois. Il pouvait à cette condition
de m'attendre tout le \$200⁰⁰ de l'arrière. Le
loyer que je lui dois sur les deux ans ici.
Sans le mois de mai. J'ai payé aussi, j'en ai
qui lui ont servi pour les vêtements que j'ai
touchés de la Commission, selon son bon
plaisir ^{durant l'absence} pendant son absence. Et voilà
que je dois tout - que j'ai donné le loyer
de la partie de mon hôpital - la partie de
vaut s'effectuer sans retard.

Et en outre, j'ai obtenu les deniers de la maison
en différents moments - la somme totale de six
pièces (\$6⁰⁰) à l'effet de payer mes pen-
sions ici - à la fin de chaque semaine pendant
que j'étais à l'hôpital, & ce pour elle pro-
prie. J'aurais dû payer sur le premier lieu

tout, es sur iastes, que j'ai a luy a pe
meurtant sans luy attendre en le par de -
che pour erre -

Et mes que mes je sont arrivés, l'un
survive dimment l'un à l'autre en en rentant
sur notre allocation le second d'ict, cette
allocation alors qu'ils et aient une grande
jusqu'à la fin de la semaine d'icte, et ils ont
redoublé leur vie. Epeuvement a
reduit notre allocation en total à \$2⁰⁰ ou
vire trois. C'est dieu qui il nous faut,
\$4⁰⁰ en plus, l'un d'icte pour nous pour
qu'à notre prochain allocation plus
nous recevons tous les mandes par -

Et moi j'ai besoin d'elle pour mes femmes
et mes enfants qui sont à l'école. Lesquel
je n'ai pas de l'argent plus de trois mois.
J'en neurs d'elle le voir l'un être si petit.

Je ne veux pas dans embarras avec tout
cela. Mais tous ceux qui avec de fortes rela-
tions trouvez, mais en si que pour l'immé-
diat. Pour empêcher d'être jetés hors d'icte
pour que je suis tranquille sur le (meurtre) pour
une semaine, et j'ai des sur tout essayé de
avec de l'attache pour moi ou pour avoir fait
une position, quel que soit -

mon fils aime à toutes les occasions
 faire semblant d'être amoureux. Il
 même pour servir comme assistant com-
 plé. C'est un enfant bon de cœur et
 sûr de tête sérieux, absolument hon-
 nête sous tous rapports. Il lui manque
 de savoir écrire le français, très correcte-
 ment, mais il travaille à s'améliorer de
 ce côté là. Il sait l'anglais, mais il
 parle très mal.

Mon fils ne s'apprête à aller arriver
 ici, pour son service, une visite à
 l'hôpital - j'en ressens tout le bon-
 heur de cette visite que son travail me
 fait. & j'en suis beaucoup de vos
 sympathies. Merci.

Et toute reconnaissance pour ce que
 vous avez fait pour moi & pour ce que
 vous allez faire encore pour moi.

Le jeune notaire

Tel. Harbord
 0726

R. Le Guinard
 3449 rue St. Denis

Montréal, 17 septembre 1933

A. M. Ferdinand Fortin,
R.F.D. 2,
Waterville (Maine)

Monsieur,

L'absence d'un de mes assistants, parti pour l'exposition de Chicago, m'a empêché d'assister aux funérailles de M. Roy, et le seul de mes frères qui habite Montréal se trouvait lui aussi dans l'impossibilité de quitter la ville. Ces empêchements m'ont été sensibles, car j'estimais beaucoup celui qui fut pour notre mère un si bon mari. Auriez-vous l'obligeance de présenter à Madame Fortin mes condoléances, celles de ma femme et celles de ^{nos} ~~mes~~ enfants, qui ont eux aussi conservé de M. Roy un si bon souvenir.

Croyez, Monsieur, aux meilleurs souvenirs de

Votre tout dévoué serviteur

September 16th, 1933

Mr George Buxton, Manufacturer,
Woonsocket (R.I.)

My Dear George,

You remember the letter I wrote you a few months ago asking for information concerning our former officers and comrades of the 1st R.I. Volunteers, particularly those in our Company. Do you think you could impart this information at an early date? Rest assured it would be ^{greatly} very appreciated.

As a democrat and manufacturer I suppose you hope for the best at the present juncture. I certainly wish you the best, although, if an American, I would probably anticipate the worst.

Cordially Yours,

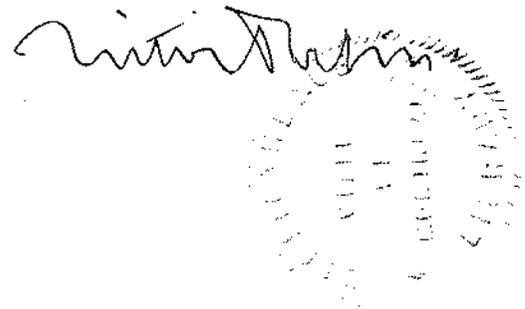
19 : 5 : 33.

Cher Amelin,

Mon vieil ami Lagard-Poe, le directeur de théâtre et voisin que vous connaissez bien, me recommande étourdiment, indigne-ment Inessy, qui va jouer à Montréal avec sa troupe. Je vous passe la recommandation toute crasse: Lagard m'assure que cette jeune actrice est d'intelligence et d'éducation supérieures - ce dont vous serez convaincu dès la première prise de contact. Je vous serai donc très reconnaissant de tout ce que vous ferez pour elle.

Quand Paris vous reverra-t-il et quand d'ici vous aura-t-il de nouveau comme hôte, sous mon toit et, de même, quand repasserai-je la grande mare en direction de la vallée du St-Laurent? Croyez que, si je n'écoutais que mon désir..!

Mes sincères amitiés chez vous et, de vous à moi, ou de moi à vous, affectueuses poignées de main.



The block contains a handwritten signature in cursive script, which appears to be 'Lagard-Poe'. To the right of the signature is a circular stamp, likely an archival or library mark, though the text within it is mostly illegible due to fading and the angle of the stamp.

Montréal 20 sept / 83

Madame Olivier Asselin

Chère Madame,

Je rentre à l'hôpital un peu
diatement, mais pas si étant très grave.

Je fais quelques petites dépenses nécessaires
sur votre allocation, & je laisse mes enfants avec
de jeudi se ouvrir d'ici à samedi. Si vous
pouvez me laisser venir pour une dernière fois
quelque finette, entre mes mains à l'hôpital
(Notre-Dieu - Salle St-Joseph) je ven-
rais à les faire à feu & à mesme d'ici à
ce que mon fils Paul travaille.

Mon fils Paul doit travailler à un place
aux travaux de la Chouage - comme piquetier.
Vous avez été assuré en ce qui concerne que il
sera en fonction d'ici peu. Mais d'ici là
l'allocation n'est pas suffisante à fournir à
tout, nourriture, loyer de. Et c'est pourquoi
je vous prie de me faire.

Tout reconnaissant,

Salle Saint-Joseph.
Hôtel-Dieu -

R. A. Guimond
3449 St-Denis

Et avec l'hopital, & mes fils de la maison, &
un des autres comme mentionné dans votre
dernière lettre. - Prof!!

Recu

le 21 septembre 1933

M. le Colonel Frank S. Meighen,
Montréal

Mon cher Colonel,

Kipling, Churchill, vous-même: autant de preuves vivantes que le bon sens et la loyauté ne sont pas choses mortes dans l'âme anglaise. Je vous avoue cependant ne pas comprendre pourquoi le gouvernement actuel persiste à réclamer le désarmement, sans vouloir instituer en même temps un contrôle effectif. Permettra-t-on au pro-germanisme de l'adDohald d'empoisonner encore une fois toute la politique anglaise.

Merci pour la délicate pensée que vous avez eue de m'envoyer le petit ouvrage de Kipling et recevez en retour l'assurance de mon bien fidèle attachement.

O.A.

Sargau, Morbihan, 21 sept. 1933

Cher ami,

Merci de votre lettre du 8 courant.
Oh! non, le change n'est pas favo-
rable. Mais j'en suis bien content
tout de même de ces \$10 - -

Voici un morceau : Randonnée,
qui pourrait se diviser en 4 tranches,
je crois. J'ai indiqué les divisions,
mais il n'est pas indispensable
qu'elles se fassent précisément
à ces endroits. Il y a des blancs
qui servent d'indicateurs.

C'est encore la nature canadienne,
mais traversée par des vivants.
Quand je me serai débarrassé de
l'envoieusement de mes journaux,
je tâcherai de faire les choses
plus courtes, prises de ce côté-ci d'eau.

Quelles curieuses créations nous
sommes! — vos dixes curieuses
animaux — de nous transplantés
malgré tout de aistement, et de
rien de même fouls, ni plus
accablé ni plus raboté, dans
des richesses si dissemblables.

Mais ils de nouveau en plein
travail. Bonne chance, et par
votre saint dimanche!

Mais le travail

Tâchez d'être accueillant à
mon papier peussis & prompts
de lui creper une autre fois
les cils.

le 22 septembre 1933

A Madame Léon-Mercier Gouin,
en ville.

Chère madame Gouin,

Il y a bientôt trois ans, mes collègues de la Merci me forçaient à démissionner comme secrétaire parce qu'ils ne voulaient pas admettre, sur le compte du Frère Laurent, des actes de duplicité qui pourtant crevaient les yeux et sur lesquels j'avais à maintes reprises attiré leur attention. J'eus le chagrin de constater que les membres du Conseil qui prenaient le plus violemment le parti du Frère Laurent étaient ceux qui ne connaissaient virtuellement rien des questions en cause, que je connaissais, moi, parfaitement. Dans une lettre de goujat, le provincial du Fr. Laurent, à qui j'avais fait part de ma décision, me remercia pour ma collaboration passée, mais sèchement et sans même exprimer l'intention de faire une enquête. J'appris plus tard que la cause du Fr. Laurent avait été trop bien défendue en France par ceux de nos collègues qui m'avaient, sans raison, combattu au Conseil. Vers le même temps, à votre président, M. Arthur Gagnon, qui me pressait de retirer ma démission, j'exposai confidentiellement certains indices qui m'étaient venus par hasard sur les meures privées du Fr. Laurent et qu'il lui eût été facile de vérifier. Ces indices, le pauvre vieux

niais, aveugle et buté, que vous soutenez contre moi, n'en a tenu aucun compte; bien plus, lorsque, au dernier renouvellement du Conseil, il demandait à se retirer, c'est sur les instances de ceux qui avaient été le plus à même de juger de son incapacité qu'il est resté. Aujourd'hui que l'institution a absolument besoin d'argent, que nous ne sommes plus là, ma femme et moi, pour lui en trouver, et que le rappel du Fr. Laurent dans les circonstances que vous savez la met dans une situation difficile, vous nous invitez à nous joindre à vous pour essayer d'obtenir une souscription de M. Wilson. Je vous le dis sans la moindre fanfanterie: à condition d'avoir seulement trois mois pour mettre ordre à mes affaires, je donnerais ma vie avec joie pour sauver la Merci. Pour ces petits Frères qui, par la faute du Fr. Laurent, seront exposés jusqu'à la mort à une opprobre immérité, j'ai une pitié fraternelle qui souffre de ne pouvoir se manifester avec éclat. Le Fr. Laurent lui-même, après tout ce qu'il a fait pour les pauvres, m'inspire plus de pitié que de réprobation. Mais en assistant à votre fête de dimanche 1er octobre nous aurions l'air, ma femme et moi, de prendre une part de responsabilité dans une situation que nous avons tout fait pour prévenir ou de chercher à rappeler

une collaboration de la première heure que nos collègues, par aveuglement, par présomption ou simplement par lâcheté, nous ont mis dans l'humiliante obligation d'interrompre. Sans désespérer que la providence nous fournisse un jour ou l'autre l'occasion de retourner à la Merici, nous ne croyons pas que cette occasion soit venue. Vous voudrez bien par conséquent ne pas compter sur notre présence.

Me permettez-vous d'ajouter que, peut-être mieux renseignés que vous (notamment par de nombreuses communications téléphoniques) sur l'effet produit par la fuite du Fr. Laurent, nous ne jugeons pas le temps propice pour attirer l'attention du public, ni d'ailleurs celle de M. Wilson, sur cette malheureuse affaire?

Croyez, chère Madame Guin, à la considération et au dévouement de

Votre très humble serviteur,

C.A.

Le 23 septembre, 1933

Honorable M. David,
Secrétaire de la Province de
Québec

Mon cher David,

J'entends dire que Robert Choquette s'est démis du Secrétariat de l'École des Beaux-arts. Cette situation conviendrait admirablement à un de nos rédacteurs, Lucien Parizeau, qui pourrait néanmoins nous conserver sa collaboration. Il y a trois mois que j'essaie de placer ce garçon-là dans un service provincial où il lui resterait assez de loisirs pour nous fournir le travail que nous sommes présentement incapables de lui payer. M. Taschereau sait toutes les démarches que j'ai faites pour réaliser cette combinaison et je crois qu'il approuverait des deux mains la nomination de Parizeau. Vous connaissez peut-être notre candidat: âgé de 24 ans à peine, c'est un garçon d'un talent et d'une culture hors du commun, qui, en rendant de grands services à l'École, serait en état de rendre aussi des services aux lettres. Le "Canada", qui

a absolument besoin de lui, ne lui paye présentement qu'un
salaire nominal et court le risque de le perdre d'un jour
à l'autre.

Dans l'espérance que vous pourrez vous rendre
à notre demande, je me soustris

Votre tout dévoué serviteur,

C.A.

Sainte-Adèle, ce 25 septembre 1938.

A. Olivar Asselin
225 St. Jean
Montreal.

Cher monsieur Asselin,

Je comprends par le silence du ministre, à qui vous avez écrit il y a déjà six mois, qu'il n'y a rien à faire pour soulager ma misère et que je suis appelé à périr de faim sous l'oeil, non pas des barbares, mais sous l'oeil indulgent de ma chère province.

Je vous demande donc de ne plus faire de démarches pour moi. Vous avez, sans doute, assez supplié, et moi-même de mon côté, j'ai assez essuyé d'humiliations. Je resterai ici jusqu'à ce qu'on me chasse à coups de blasphèmes. J'essayerai de vivre en tenant encore saison de pension pour l'hiver horrible qui s'en vient rapidement. "Enfin, Noël vient", criait Villon en rongéant sa misère. Il viendra aussi sûrement pour moi.

Je dois vous apprendre qu'un agent zélé du gouvernement (Service d'hôtellerie) est venu me sommer de payer ma licence d'hôtel. J'ai refusé étant donné que je ne savais pas si je resterais ici. Maintenant, je paierai cette licence puisque j'ai décidé de partager le pain des autres.

Comme je vous l'ai écrit simplement, je suis acculé à la plus profonde misère. Je dois à la municipalité quatre années de taxes. Voulant ou espérant profiter de tous les avantages qu'accorde la législature à ce sujet je me suis adressé directement au Département (!) des Affaires Municipales à Québec. Voici ce qu'on trouve à répondre à un pauvre diable. Je vous inclus une copie de ma lettre et une copie de la réponse idiote de ce monsieur Oscar Morin qui doit je suppose, toucher quelque chose comme \$6000. Inouï. Enorme. Est-ce là une façon de répondre aux contribuables? M'adresser à mon avocat, comme si j'avais en perspective un avocat à mes services. Ai-je l'argent pour cela, moi? M. Morin pourra traiter les overrisers et les soufliers de cette fa-on-là, mais je ne souffrirai pas qu'on me tape le cul de cette façon, par trop élégante, ma foi. Je suis incapable de payer plus de 2 ans de taxes, peut-être même rien qu'un an. Devrai-je m'adresser au premier ministre pour obtenir du délai ou par la Sainte-Adèle devrai-je quitter les lieux? Mais cette loi sacro-sainte qu'elle est-elle? Existe-t-il un moyen de le savoir, viande à chiens? Je donnerais ma vie pour l'apprendre une fois pour toutes.

Bonjour mon cher ami et je vous prie de me pardonner si je vier vous abrutis avec toutes ces affaires idiotes.

Val Dombrie

P.S. Je suis heureux pour Pelletier et Archibaud et la Sainte-Adèle. Le clergé reculerait-il?

C O P I E

Sainte-Adèle, 13 septembre 1953

M. Oscar Morin
Sous-ministre
Département des Affaires municipales
Hôtel du Gouvernement
Québec.

Monsieur,

Si un contribuable est arriéré de quatre ans dans le paiement de ses taxes municipales et scolaires combien d'années est-il tenu de payer pour éviter d'être envoyé au conseil du comté le 1er novembre prochain ?

En d'autres termes, la dernière législature n'a-t-elle pas accordé un délai de trois ans au lieu de deux tel que spécifié dans le code municipal, et si ce contribuable payait un an ou deux de taxes est-ce que la municipalité due un an, c'est-à-dire en novembre 1954 risquerait de voir son compte prescrit ou bien du fait que le dit contribuable paierait un an ou deux ne reconnaîtrait-il pas sa dette comme la chose se présente dans le cas d'un particulier ?

Je vous serais reconnaissant, monsieur le sous-ministre, d'obtenir de vous ou de votre département une réponse définitive à ce sujet, et je vous prie de me dire votre très dévoué,

Claude-Henri Grignon,

DEPARTEMENT DES AFFAIRES MUNICIPALES

no 5194

Montréal, le 21 septembre 1958.

M. Claude-Henri Grignon
Ste-Adèle-en-haut
Co. Terrebonne.

Monsieur:

En réponse à votre lettre du 18 septembre 1958 je regrette d'avoir à vous dire qu'il n'est pas dans les attributions de ce département de vous donner une opinion légale telle que celle que vous nous demandez.

En conséquence, je vous recommanderais de consulter votre avocat à ce sujet.

Bien à vous,

Le sous-ministre,

César Morin

JH

Le 26 septembre 1933

A M. le Curé de
Madelaine
(Gaspésie)

Monsieur le Curé,

Je lis dans la Gazette de ce matin une lettre où l'on dit que votre bonne population sera dans la misère cet hiver. Si cela est vrai, auriez-vous l'amabilité de me dire jusqu'à quelle date on peut vous expédier un peu d'habillement et de veterant par bateau et s'il serait aussi pratique de vous envoyer quelques dollars que de vous expédier avec cet argent des vivres achetés, probablement à meilleur marché, à Montréal. Vous-même manquez peut-être de lecture: il me tombe parfois sous la main des livres que vous aimeriez peut-être à lire, je me ferais un plaisir de vous les envoyer.

Comme je voudrais bien laisser tout le bénéfice de ma modeste offrande à vos paroissiens, pourriez-vous obtenir du bateau la franchise du fret?

Bien respectueusement à vous,

O.A.

le 26 septembre 1933

M. I. - A. Guimond,
Montréal

Mon cher Guimond,

Votre gêne pécuniaire m'attriste, mais je ne vous plains pas moins de votre entéro-colite. Il faut que je vous dise que je ne suis guéri de cette affection, après plusieurs années, avec un remède extrêmement simple et peu coûteux: la graine de lin. Vous prenez le matin en vous levant une cuillerée à table de graine de lin sèche et vous l'avalez avec un verre d'eau. Au bout de quelques jours vous sentirez un soulagement qui ira s'accroissant et qui se changera bientôt en guérison définitive. Je vous porterai moi-même la graine de lin un de ces soirs.

Cordialement à vous,

le 27 septembre 1933

Honorable E.A. Taschereau,
Québec

Cher Monsieur Taschereau,

Je vois que les "Bleus", à la suite de Sauvé, veulent se faire un cheval de bataille de l'apathie que vous auriez montrée à secourir M. Bennett pour l'exportation des produits canadiens en Angleterre. Si vous voulez bien me fournir quelques notes sur le sujet, je crois que nous aurons bientôt mis fin à cette farce-là.

Bien cordialement à vous,

C.A.

le 28 septembre 1933

M. Claude-Henri Grignon,
Sainte-Adèle.

Mon cher Grignon,

Croyant que la loi sur le paiement des taxes municipales avait été modifiée à la dernière session législative, j'avais fait venir les statuts refondus à votre intention: je n'y ai rien trouvé. Charles Laurendeau, que je viens de consulter par téléphone, dit qu'en loi toutes les taxes sont payables dans les vingt jours de leur échéance, et que rien ne force une municipalité à accorder du délai, bien que la plupart le fassent. De toute façon les ventes se prescrivent par trois ans.

J'espère pouvoir aller à Québec la semaine prochaine et je donnerai le plus grand coup possible.

Comme j'ai temporairement égaré la lettre où vous m'exposiez vos désirs, veuillez donc me rappeler en quelques mots la nature de l'emploi que vous désiriez à la Colonisation?

Mes respectueuses amitiés à Madame

Grignon

Cordialement à vous.

P.S. - J'aimerais beaucoup que vous assistiez à ma petite réception de samedi. Je doute que David y soit, mais s'il y était ce serait peut-être pour vous une occasion d'entrer dans ses bonnes grâces. Je vous envoie un billet de chemin de fer que vous pourriez nous payer avec de la rédaction.

Sainte-Adèle, ce 29 septembre 1933.

7. 2. 1933

Monsieur Olivar Asselin,
LE CANADA
Montréal.

Cher monsieur Asselin,

Je reçois ce matin votre lettre et les billets de chemin de fer. Vous avez dû recevoir ma réponse à votre invitation où je vous donne mes raisons et où je vous montre tout mon chagrin de ne pouvoir assister à votre réunion de demain soir. C'est regrettable beaucoup plus pour moi que pour les invités, mais que voulez-vous? Alors même que je ne partirais pas avec mon frère pour Mont-Laurier, je me verrais dans l'impossibilité de me rendre à l'hôtel Windsor, n'ayant pas de chaussures convenables, ni de complet assez propre pour ces sortes d'assemblées de civilisés. Je sais bien que tout decorum sera banni ce soir-là, mais faut-il encore que je sois vêtu comme du monde. Je n'ai pas même un vieux costume de lumber jack. Croyez, cher ami, que je regrette beaucoup d'être forcé, pour plusieurs raisons, de refuser votre invitation qui vient certainement du coeur et qui m'aurait peut-être profité, mais ce n'est pas la première fois dont je me prive depuis quelques années, et pour celle-là, comme pour tant d'autres, j'en fais mon dur sacrifice.

Je vous remercie des renseignements que vous me donnez au sujet du paiement des taxes. Je me demande, cependant comment ils peuvent me servir? Ça ira avec le reste.

Quant à un emploi et aux démarches que vous pouvez faire auprès du ministre, je comprends qu'il soit difficile pour moi d'obtenir quelque chose. Toutefois, je trouve qu'il serait plus profitable pour moi de demeurer ici, de faire de l'annonce pour attirer des pensionnaires et essayer d'avoir du ministère de la compilation ou de la publicité. Si seulement, le ministre pouvait me faire gagner une quarantaine de dollars par mois, à écrire des articles sur la colonisation, articles que le gouvernement fera paraître où il voudra, je serais satisfait, et une telle rémunération me paierait plus, en restant ici, qu'un salaire de \$100 ou \$125. à Québec. Si seulement je pouvais faire de 400 à \$500 cette année que je pourrais verser sur mes billets, je serais ben content. D'autant plus que le ministère ferait porter cela à l'item "publicité" sans mentionner publiquement mon nom. J'aimerais mieux cela que d'aller vivre seul à Québec et ce me serait plus profitable. Durant mon séjour à Mont-Laurier je vous ferai un autre article sur la colonisation qui m'aidera peut-être.

Les billets de chemin de fer étant bons pour un mois je m'en servirai en octobre, après mon voyage. Merci et bonjour. Je vous souhaite de vous amuser demain sans vous battre.

Valdombrie

le 20 septembre 1933

A. S. M. Mar Melanson,
Gravelbourg

Monsieur,

J'ai une famille et j'ai des dettes, mais je viens de lire quelque part que votre diocèse est dans le plus grand embarras économique et je crois de mon devoir de vous prévenir tout de suite que je vous enverrai entre le 25 octobre et le 31 la somme de \$50, que vous pourrez utiliser à votre entière discrétion, pour vos besoins personnels ou autrement. Avec votre permission toutefois, cet engagement ne lie que moi-même et il se trouverait résilié par ma mort.

Croyez, Monsieur, à ma considération et à mon dévouement.

(Oliver Asselin)

Le 30 septembre 1933.

Cher ami,

Ci-inclus une aimable et orthodoxe critique de M. Olivier Maurault que j'aimerais bien à voir reproduite quand vous le jugerez à propos.

Félic Waller et sa femme doivent venir passer deux jours à Montréal, à la fin de la semaine prochaine. Je téléphonerai à Madame Arvelin aussitôt que je serai fixée à leur sujet et j'espère que vous pourrez, tous deux, venir les rencontrer chez moi.

Nous changeons de pensionnaire aujourd'hui. Le nouveau venu est un jeune étudiant en médecine de McGill, du même âge que Marc. À part cela, nous avons une demoiselle qui vient dîner chaque soir et reste trois fois par semaine pour une leçon de français.

Marc a commencé à travailler lundi, comme garçon de bureau, au modeste salaire de \$3.00 par semaine. Il est employé de 9 heures à 6 heures avec tout juste une demi-heure pour dévorer, sur place, quelques sandwichs.

Croyez-bien que je ne vous donne pas tous ces détails
dans le but de vous apitoyer mais pour vous montrer
que mon grand garçon ne manque pas de courage.

Amicalement à vous,

Thérèse Fournier



le 2 octobre 1933

R.F. Engelbert, directeur,
Orphelinat d'Huberdeau,
Huberdeau

Révérend Frère,

Je suis au regret de ne pouvoir vous être utile. M. Wilson m'a tellement dégoûté par ses procédés de charlatan, que je ne veux plus avoir affaire à lui. Je sais d'expérience que ses aumônes ne sont pas proportionnées à son tapage; pour lui arracher \$5,000 vous devriez probablement parler de lui pendant six mois dans les journaux et déverser en fanfares et en banquets au moins \$3,000.

Croyez, Révérend Frère, aux meilleurs sentiments de

Votre dévoué serviteur,

C.A.

Orphelinat d'Huberdeau.

Monsieur Olivier Asselin

Rédacteur en Chef du *Canada*

Montréal

Huberdeau, 2 - 10 - 1933

Monsieur,

Je suis dans les constructions :
Une salle chauffée pour nos 380 orphelins et une
salle de bains douches (24 douches) j'ai emprunté
à cet effet \$ 12000. Pas moyen d'avoir le moindre
subside du Gouvernement : j'ai tout essayé : M.
le député Damerseau etc. etc. Alors j'ai pensé
à ceci. J'ai appris que vous êtes très intime avec
M. le Sénateur L. A. Wilson. Tâchez donc d'em-
ployer votre haute influence auprès de ce Monsieur
pour le convaincre à passer une fois de semaine
avec vous à Huberdeau : il y a la pêche à notre lac et
la chance à la perdrix surtout. Je suis certain
que, quand ce Monsieur aura vu nos œuvres qu'il
montrera son bon cœur. ne fut ce que pour un million
de prières. Recevez, Monsieur, avec mes remerciements
anticipés, l'assurance de ma parfaite considéra-
tion.

J. Gagnon
dir.

Personnel.
et
Confidentiel.

le 4 octobre 1933

A l'hon. M. L.A. Taschereau,
Québec

Cher Monsieur Taschereau,

Vous vous rappelez, n'est-ce pas, les détails que je vous ai fournis sur le cas de M. Lucien Pariseau. Ce Monsieur nous est absolument essentiel. Il travaille pour nous à raison de \$15 par semaine, mais un jour ou l'autre il trouvera une situation qui lui donnera quatre fois autant, car à la rédaction d'un quotidien c'est un homme presque indispensable. Un emploi à la douane de la Commission des liqueurs lui permettrait de nous consacrer quelques heures tous les jours. J'ai fourni à M. Desmarais les noms de quatre employés qui ont quitté le service des douanes depuis quelques mois.

Dans l'espérance que vous pourrez régler cette affaire d'ici quelques jours, je demeure

Votre tout dévoué serviteur,

C.A.

Rosemont
Le 4 oct. 1933

M. Olivier Asselin
"Le Canada"
En ville

Monsieur.

Vous trouverez ci-joint un questionnaire qui vous renseignera sur le motif de cette lettre. C'est une enquête qui d'abord n'avait pas sortis de chez nous; puis nous avons voulu éclairer nos conclusions de l'opinion des écrivains les plus célèbres du Canada français. Dès lors, le meilleur journaliste canadien, celui dont le style est le plus pur et le plus riche, dont le sens est toujours sincère et juste, s'est mis à nous. Voilà, monsieur, nous sollicitons de vous une réponse à ces questions.

Veuillez m'en remercier au nom de mes confrères,
je suis votre tout reconnaissant
J. Samel *opm.*

Monastère des Franciscains,
Boulevard Rosemont,
Montréal.



Le 4 octobre 1933

Monsieur Léon Desjardins
à l'Institut Le Canada
Montréal

Monsieur

Vous fait savoir en confidence que
quelqu'un veut se occuper de vous. Je ne sais trop ce
que la "Gazette" en rapporte sur votre misérable situa-
tion; mais je lui vous remercier que la vie est
bien grande devant la solution de ce petit coin
hardi de la Gaspésie.

Laissez-moi vous dire seulement
- pour aujourd'hui que j'accepterais avec beaucoup de
reconnaissance toutes sortes de choses, mais limi-
tativement de manger pour les enfants et des chaussures
pres. avec cela ils pourraient aller à l'école.

Il serait beaucoup plus pratique de vous envoyer
quelque argent pour acheter vos provisions achetées
des vivres appropriés. Mes laures ne sont pas
difficiles.

Quant à moi, je suis des plus laures; si
vous avez des amis comme vous, qui pourraient fournir
quelque chose d'utile à un ciné, j'en suis
très reconnaissant.

Les effets que vous avez envoyés à l'usage de l'école
sont arrivés à destination.

M. Ernest Caron

Étude de médecine. (C. de l'Église)

Par S.S. Annie Gachard.

À cette adresse et par ce bateau ils me vous
contenaient bien.

M. Caron, si vous désirez des détails
sur la situation financière de mes paroissiens
ainsi que des ⁽⁴⁵⁾ familles situées très hauts de
votre mission (St Antoine - du - Gros - Iron),
je pourrai vous en donner après ma visite
à la paroissiale que je dois commencer la semaine
prochaine.

Je vous exprime de ma gratitude
pour l'attention que vous vous êtes portée,
et veuillez me croire

Votre tout dévoué

J. Alfred Gagnon *plus* (curé)



(C O P I E)

Enquête
sur la littérature.

.....

Le cercle littéraire de Rosemont vous prie de répondre aux questions suivantes:

1. - Qu'est-ce que la littérature? En général, l'art d'écrire. Pour le Canadien, l'expression correcte et claire de la pensée.

2. - Quels sont les moyens d'atteindre à la littérature? En général, lecture des bons écrivains. Pour le Canadien, commencer par apprendre le français, devenu pour lui la plus difficile des langues étrangères.

3.- Quel auteur ou quels auteurs lisez-vous le plus volontiers? Les plus anciens ou les plus modernes, quand j'ai lieu de croire que l'opinion que la critique s'en est faite n'est pas un snobisme. Pour penser "solide" en matière politique et sociale, Joseph de Maistre, Barbey d'Aurevilly (les romans et les contes exceptés) et un écrivain condamné par l'Eglise par raison d'opportunité, mais qui, comme ordonnateur de la pensée, n'a pas son égal parmi les écrivains catholiques contemporains - Charles Maurras.

Olivar Asselin

8 octobre 1933

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION POSTALE



N^o 48449

(Signature)

Maire de poste

DROIT si plus
de 10c.

C.

Veuillez garder ce reçu. Il vous sera utile, s'il y a lieu de faire une enquête.

DROITS DE RECOMMANDATION

Indemnité maximum de \$ 25	pour un droit de 10c.
" " " \$ 50	" " " " 20c.
" " " \$ 75	" " " " 30c.
" " " \$ 100	" " " " 40c.

504B.—300,000—20-7-27

M. l'abbé Ernest Caron,
curé,
Petite-Madeleine,
(Comté de Gaspé)

le 10 octobre 1933

M. l'Abbé Ernest Caron,
Petite-Madeleine (Caspé)

Monsieur le curé,

J'ai reçu votre lettre du 4, suivie de celle de votre confrère M. Gagnon, laquelle me paraît être de la même main. Je vous réitère que je suis loin d'être riche et que je vous ai écrit uniquement par devoir social, étant à même de me figurer ce que doit être la misère dans des postes comme le vôtre après la clôture de la navigation. Je vous envoie sous pli recommandé la somme de \$25 en billets de \$5: c'est pour quelques petites provisions de bouche. Au curé je ne pourrai malheureusement envoyer, s'il veut bien les accepter, que des livres propres à le distraire dans sa solitude; et encore ne sera-ce qu'à l'occasion. Je demande dans le Canada de demain du vêtement pour vos paroissiens; si je reçois quelque chose d'appréciable je vous l'expédierai par la voie indiquée. Après cela, il sera malheureusement inutile de me demander quoi que ce soit, car nous avons, dans notre famille, beaucoup d'autres emplois à faire du surplus... que nous n'avons pas. J'exigerai en outre qu'il ne soit fait aucune mention de nos

trop modestes envois, que je me réserve le droit de nier si vous m'y obliger.

Croyez, Monsieur le Curé, aux meilleurs sentiments de

Votre tout dévoué serviteur

C. A.

Montréal, le 10 octobre 1933

A S. E. M^r Langlois,

évêque de Valleyfield,

Je sais, Monseigneur, tout le souci que doit vous donner la reconstruction de vos édifices diocésains; je ne crois ~~pas~~ cependant ^{pas} y ajouter en vous disant qu'à mon humble avis le choix d'un architecte comme mon beau-frère Omer (J. - O.) Marchand, seul ou en participation, serait pour votre diocèse et pour vous-même une garantie de sécurité. Contrairement à une réputation que certains de ses confrères, moins compétents et ^{peu} scrupuleux, se sont appliqués à lui créer, et que des œuvres comme la nouvelle Merci ont démentie d'une façon éclatante, M. Marchand non seulement connaît son métier, mais, à condition d'être soutenu par ses mandants, il construit bien et à bon marché.

J'ai regretté que ma visite chez mon oncle Raymond, l'autre dimanche, ait coïncidé avec votre absence à Chateauguay, mais souffrant de lumbago aigu, j'aurais été quand même dans l'impossibilité d'aller vous rendre mes hommages.

Pardonnez-moi, Monseigneur, de dicter cette lettre: j'ai pour cela la double excuse d'écrire presque illisiblement et de n'avoir, de ce temps-ci, pas une minute de loisir. Je n'en demeure pas moins, dans un sentiment d'affectueux dévouement.

Votre très humble serviteur,

C.A.

le 11 octobre 1933

M. Claude-Henri Grignon,
Sainte-Adèle

Mon cher Grignon,

A mon grand désespoir je n'irai à Québec que le 18. Je verrai à cette occasion Laferté, s'il n'est pas forcé de s'absenter ce jour-là.

Merci pour vos quatre perdrix, même si, comme le prétendent nos naturalistes, c'était un autre gibier.

Bien cordialement à vous,

O.A.

le 11 octobre 1933

M. le sénateur Donat Raymond,
Montréal

Mon cher Raymond,

Je m'aperçois que mon engagement expirait véritablement le 30 septembre. Vous n'aurez sans doute pas d'objection à faire courir le nouveau du 1er octobre. Une lettre de rectification suffira.

Je dois encore à M. le sénateur J.M.Wilson une somme de \$700 remboursable à raison de \$175 par mois. Je vous saurais gré de la lui payer directement pour mon compte à raison de \$175 pour chacun des mois d'octobre, novembre, janvier et février prochains. L'omission du mois de décembre est agréée d'avance par M. Wilson.

Bien cordialement à vous,

C.A.

F.N. GAROEAU, C.R.,

COMMISSAIRE EN CHEF SUPPLÉANT



CONFIDENTIEL

OTTAWA, le 11 octobre 1933.

Cher M. Asselin,

Je vous remercie de votre témoignage d'estime et je profite de l'occasion pour attirer votre attention sur un sujet que vous avez déjà touché dans une de vos lettres: que j'étais à la Commission des chemins de fer et non pas à la direction des chemins de fer Canadiens Nationaux.

La distinction est importante au point de vue de la sphère d'action de chacun.

Le Commissaire des chemins de fer est membre d'un tribunal et ne peut agir qu'autant qu'une ou des plaintes sont portées à l'attention de la Commission d'une manière concrète, directe, adressées au secrétaire de la Commission, M. A.-D. Cartwright.

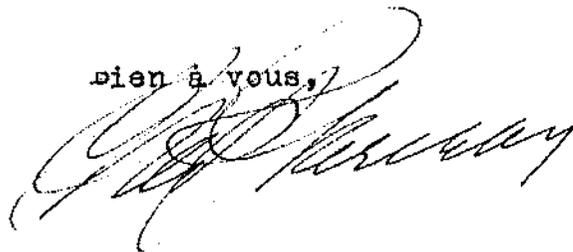
Il en est autrement d'un directeur. Celui-ci a droit de se renseigner par la lecture des journaux, par toutes manières, tandis que le Commissaire peut bien lire les journaux mais, comme le juge, il ne peut savoir que juridiquement et, tant qu'une plainte formelle signée par une partie intéressée n'est pas faite devant la Commission, il est obligé d'ignorer.

Je ne puis promener une "lanterne" comme vous le dites, qu'officiellement et juridiquement avisé.

On vient d'attirer mon attention sur le Progrès du Golfe, daté du 29 septembre 1933, ce qui m'a fait rappeler ce que vous aviez déjà écrit.

Je compte sur vous pour établir la situation afin que les intéressés sachent comment et à qui s'adresser.

Bien à vous,



Monsieur Olivar Asselin,
Rédacteur, Le Canada,
Montréal, P.Q.

P. S. Voyzsef 33 Chap 170 - S. P. B.

" La Commission a pleine juridiction sur
notaire, entendre et juger toute requête,
présentée par une partie intéressée ou
en son nom :



Sainte-Adèle, ce 11 octobre 1933.

Cher monsieur Asselin,

Albert Pelletier qui m'a envoyé le livre de M. Dion m'a demandé si je ne ferais pas un article. Je viens de l'écrire avec plaisir, avec une ardeur farouche qui m'étonne moi-même. Vous en ferez ce que vous voudrez. Je ne m'impose nullement. C'est par amour et comme faveur.

De ce temps-ci je travaille comme un possédé des contes que je devrais avoir fini vers le 15 de novembre. J'ai la tête en feu et les poches vides.

Bonjour, brave Balluaire et je vous souhaite, je ne sais pas pourquoi, beaucoup de bonheur,

Yaldoume

le 18 octobre 1933

M. F. N. Garceau, c.r.,
Membre de la Commission de contrôle
des chemins de fer,
Ottawa

Mon cher Garceau,

J'entendais vos fonctions comme vous les définissez dans votre lettre du 11. Comme la région dont j'ai parlé est assez éloignée de Montréal et que je n'y ai d'intérêts que durant l'été, je serai part de vos bonnes dispositions à mon ami le Dr Lacroix, de Trois-Pistoles, qui pourra s'entendre avec d'autres personnes de la région pour préparer l'exposé des faits nécessaires.

Bien cordialement à vous,

C.A.

(C O P I E)

Montréal, 17 - 10 - 33

M. M. Victor Forbin,
à Paris.

Mon cher Forbin,

J'ai fait les choses bien. Votre jeune compatriote Mlle Tossy a passé à mon bureau dix jours après son arrivée à Montréal, ce qui n'indiquait pas de sa part un violent désir de me voir. Deux jours après je lui ai rendu visite à son hôtel et elle m'a reçu au salon (peut-être était-ce une tabacrie, car l'hôtel est vieux, la tapisserie fanée et l'atmosphère douteuse, où le chef de la troupe Colin, est venu nous rejoindre. La conversation a été en somme très agréable. Ces gens-là ne sont pas du tout m'as-tu-vu, type que j'ai en horreur. J'ai pris rendez-vous avec eux pour samedi 21, dernier jour de leur séjour à Montréal, pour les accompagner dans la montagne, très belle à cette saison de Montréal, contrairement au reste de la ville, encore plus morne qu'à l'ordinaire. La semaine dernière et dimanche encore, Mlle Tossy a joué dans la Danseuse rouge, mais je ne suis pas allé la voir, car l'idée de mettre Mata-Hari à la scène me répugnait. Hier soir elle interprétait dans le Guelone de Somerset Maugham la nurse, des vedettes. Elle a joué excellemment. Etant pour ainsi dire, grâce à vous, de ses protecteurs attitrés, et ayant appris que cette année les hommages de fleurs, d'ordinaires et abondantes dans le cas des artistes français de

passage, avaient presque disparu, je lui ai fait présenter une gerbe de roses dont le prix acquittera les nombreux ouvrages que vous m'avez dédiés sans que j'aie l'occasion de vous le rendre. Sur son invitation, j'ai été le saluer dans sa loge, mais j'ai senti tout de suite qu'en présence des cousins, des habilleuses, je ne dirais, je ne pourrais dire que des âneries et je suis revenu à ma place en vitesse. Elle était d'ailleurs affreusement maquillée, ce qui m'a gâté la bonne impression que m'avait laissée, lors de notre première entrevue, sa jeunesse, sa peau fraîche, sa conversation vive et informée, et surtout sa réserve (car elle m'a paru très réservée). Hier soir, j'avais aussi déposé à son adresse, à son hôtel, quelques livres, canadiens et autres. Je m'arrangerai probablement pour ne pas la revoir, car elle me trouverait peut-être un peu chaleureux pour un vieil oncle d'Amérique et un peu trop froid pour un jeune galant. Ne blâmez-vous? La troupe dont elle fait partie part dimanche pour jouer encore deux semaines à Québec. Si elle vous rencontre à Paris, dites-lui combien j'ai admiré son talent et combien je regrette de ne l'avoir pas vue davantage. Vraiment, en apprenant qu'elle répétait tous les jours le matin, pour jouer tous les jours en matinée et en soirée, j'ai plaint de tout mon cœur cette jeune Française distinguée que la nécessité de gagner sa vie retenait à Montréal dans ces conditions.

En vous remerciant de m'avoir jugé capable d'intéresser

une aussi charmante personne, et vous priant de n'avoir pu
surmonter tout à fait la phobie que j'ai des m'as-tu-vu, même
en sa compagnie, elle qui est si simple, je demeure

Votre vieille feuille d'érable.

PRESBYTÈRE
STE-MARIE MADELEINE
Cité de Québec, P.Q.
Canada

Le 18-10-33

Monsieur E. Carlier
Montréal

Monsieur

Veuillez agréer mes plus
sincères remerciements - Pour le
\$25.00 reçus et l'attention que
vous avez bien voulu nous accor-
der.

Ces 25.00 ont été distribués
aux seuls le Smili dans une
école (de 53 enfants) qui n'ont
presque rien à manger à la
maison.

Tous reconnaissent vos bon-
faits ainsi que vos intentions de
leur bien faire.

Veuillez me croire

Monsieur

Très tout dévoué

Alfred Gagnon Jr.

Mon nombre s'est accru ces
jours-ci et sa raison pour
vous tous les jours!

Merci d'innombrables lettres; merci
aussi pour quelques tristes
lettres qui ont répondu à
cette lettre charitable; merci
pour les lettres suivantes.

Veuillez croire à mes
meilleures sentiments.

Votre tout dévoué
Hélène Lagrange p. C.





M. Mon. et M. Casselin,

La lettre de M. Casselin
me fait craindre que votre dé-
claration n'ait été quelque peu
illicite si peu à l'élection
casin pour tout dire.

Je ne suis pas le grand de
Casselin, ni ne voudrais l'être, mais
comme elle, il ne faut pas que mon
"homotete" dans des mains en doute.

Si vous avez à encourager
des régulier aux Communes, il
serait bon de donner crédit à l'adant
de justice de tous les Commissions.

Ceci est sur l'avis de tous
me pardonnez la remarque.

En inclus \$25⁰⁰ pour vos
prochains dépenses. S'il y a sur le
tout. Bien à vous
C. P. H. H. H.

10 oct 1933

(C O P I Q)

Québec jeudi 19 au matin

Cher monsieur Taschereau,

Je vous dois des excuses pour avoir parlé hier soir si pitoyablement, après l'honneur que vous m'aviez fait en me présentant de façon si aimable. Toute la journée j'avais été mal portant; à la dernière minute un trac invincible s'est emparé de moi à l'idée que j'aurais à parler comme hôte d'honneur. J'avais cru jusqu'au dernier moment qu'on ne me demanderait que quelques mots: je n'ai rendu justice ni à vous, ni à mon ami Lapointe, ni au Club. J'en suis d'autant plus mortifié que je sens que j'aurais pu mieux faire. Je vous serais reconnaissant de faire part de mes regrets à M^{lle}. Lapointe et Gilbert et de croire au sincère dévouement de

votre humble serviteur,

P.S. - Aurais-je, après cela, le courage de vous prier de bien vouloir ne pas oublier Lucien Parizeau? . OI.A.



L'envoyeur devra écrire le nom et l'adresse du destinataire au dos du coupon

Sender to write name and address of payee on back of coupon

POSTAL NOTE \$15-320712 \$5. REVENUE TAX PAID TAXE DU REVENU PAYÉE COMMISSION (DROIT) 3 CENTS
PURCHASER KEEP THIS L'ENVOYEUR GARDE CE CI
ISSUING OFFICE STAMP HERE Timbre du bureau d'émission

L'envoyeur devra écrire le nom et l'adresse du destinataire au dos du coupon

Sender to write name and address of payee on back of coupon

POSTAL NOTE \$15-320713 \$5. REVENUE TAX PAID TAXE DU REVENU PAYÉE COMMISSION (DROIT) 3 CENTS
PURCHASER KEEP THIS L'ENVOYEUR GARDE CE CI
ISSUING OFFICE STAMP HERE Timbre du bureau d'émission

L'envoyeur devra écrire le nom et l'adresse du destinataire au dos du coupon

Sender to write name and address of payee on back of coupon

POSTAL NOTE \$15-320714 \$5. REVENUE TAX PAID TAXE DU REVENU PAYÉE COMMISSION (DROIT) 3 CENTS
PURCHASER KEEP THIS L'ENVOYEUR GARDE CE CI
ISSUING OFFICE STAMP HERE Timbre du bureau d'émission

L'envoyeur devra écrire le nom et l'adresse du destinataire au dos du coupon

Sender to write name and address of payee on back of coupon

POSTAL NOTE \$15-320715 \$5. REVENUE TAX PAID TAXE DU REVENU PAYÉE COMMISSION (DROIT) 3 CENTS
PURCHASER KEEP THIS L'ENVOYEUR GARDE CE CI
ISSUING OFFICE STAMP HERE Timbre du bureau d'émission

L'envoyeur devra écrire le nom et l'adresse du destinataire au dos du coupon

Sender to write name and address of payee on back of coupon

POSTAL NOTE \$15-320716 \$5. REVENUE TAX PAID TAXE DU REVENU PAYÉE COMMISSION (DROIT) 3 CENTS
PURCHASER KEEP THIS L'ENVOYEUR GARDE CE CI
ISSUING OFFICE STAMP HERE Timbre du bureau d'émission

Personnelle

le 20 octobre 1933

Honorable M.E.A. Taschereau,
Québec.

Cher Monsieur Taschereau,

Pour votre information et ma satisfaction, je vous envoie une lettre que j'ai reçue hier soir à mon retour à Montréal; en réponse à une invitation qui n'avait pas l'air très sérieuse, j'avais demandé à M. Valentine de quoi et pendant combien de temps je devais parler. N'ayant pas encore reçu de réponse mardi soir je suis arrivé à Québec avec l'impression que je dirais dix mots comme tout le monde. Le malentendu a continué toute la journée, et ce n'est qu'à la dernière minute que je me suis rendu compte du traquenard qu'on m'avait involontairement tendu. Une nuit d'insomnie et deux jours d'indisposition s'en mêlant, j'ai eu le trac que vous savez. Je vous fais de nouveau mes excuses, honteux qu'un premier-ministre à qui je tiens à témoigner ma considération ait été dérangé pour si peu. Je vous dis ces choses, cher Monsieur Taschereau, pour vous convaincre que la responsabilité de l'incident de mercredi n'incombe

pas à moi seul. Je n'entends pas imiter Vatel en m'enfonçant ma plume dans le ventre, mais j'espère bien, au contraire, avoir quelque autre occasion de dire en votre présence des choses sensées, dans une langue intelligible.

Respectueusement à vous,

P.S. -

Nous sommes sérieusement menacés de perdre Parizeau.

Je crois vous avoir dit à diverses reprises qu'on pourrait à la rigueur le placer à la douane des alcools. La place qui pourrait se créer par un remaniement du personnel de l'enregistrement, lui conviendrait encore mieux. Mais ce que je ne saurais trop vous répéter, c'est que j'ai absolument besoin de lui et que le Canada ne peut pas, sur son budget, lui payer un salaire suffisant pour le retenir.

le 21 octobre 1933

M. l'abbé J.-alfred Gagnon, curé,
Petite-Madeleine
(Gaspésie)

Monsieur le Curé,

Je pourrai vous envoyer dans quelques jours des effets; malheureusement pas autant que je l'aurais voulu, car il y a presque autant de pauvres à Montréal qu'en Gaspésie. En attendant je vous transmets ^{sans faire de bons ports,} une autre somme de \$25. don de M. Napoléon Garceau, le nouveau membre de la Commission de contrôle des chemins de fer. M. Garceau a vu dans le Canada la petite note que j'avais consacrée à votre cas. Il m'a envoyé sa souscription sous la forme d'un chèque que j'ai encaissé, pour vous épargner des démarches ou des frais.

Je compte toujours sur votre plus entière discrétion.

Croyez, Monsieur le Curé, aux meilleurs sentiments de

Votre tout dévoué serviteur,

C.A.

P. S. -

Par suite d'une distraction, ma propre souscription de \$25, envoyée le 10 octobre, a été adressée à "M. l'abbé Ernest Caron", du nom de la personne à qui vous m'aviez demandé d'envoyer les effets. Il faudra donc réclamer cette somme à M. Caron. Je suppose d'ailleurs que l'erreur est déjà rectifiée, puisque ma lettre du 10 ne m'est pas revenue.

Ch.

PERSONNELLE

le 21 octobre 1933

M. Nap. Garceau, c.r.,
Ottawa

Cher Monsieur Garceau,

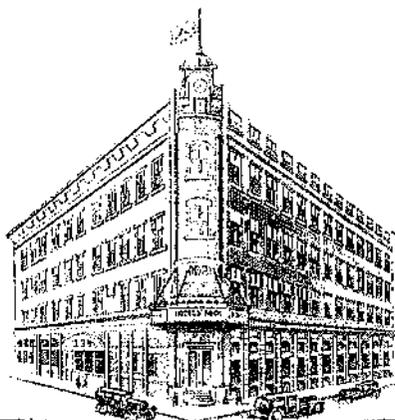
Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre dont j'accompagne l'envoi de votre belle souscription souscription à M. le curé Gannon, de la Madeleine, en Gaspésie.

Cardialement à vous,

C.A.

HOTEL

A L'EPREUVE DU FEU
FIREPROOF THROUGHOUT



STROCH

AU CENTRE DE LA VILLE ET DU COMMERCE
IN THE CENTRE OF CITY AND BUSINESS SECTION

230 ST JOSEPH
QUEBEC

21 octobre, 1933.

Monsieur Olivar Asselin,
"Le Canada",
Montréal.-

Cher Monsieur Asselin,

Permettez moi de venir vous remercier
de nouveau d'avoir bien voulu donner une causerie au Club de
Réforme mercredi dernier.-

Nos membres ont apprécié de geste de
votre part et j'espère que vous avez gardé de votre voyage à
Québec un bon souvenir.-

Veillez me croire, Cher Monsieur Asselin,

Votre bien dévoué,

Lt-Colonel O. Gilbert
Président
Club de Réforme

OG/B

Montréal, le 22 octobre 1933.

Monsieur Olivier Asselin,
4283, rue Saint-Hubert,
Montréal.

Cher Monsieur Asselin,

Les Anciens de la Faculté des Sciences ont leur Association: l'A. A. F. S.. Prononcez: "la Fesse"; c'est ainsi qu'ils la désignent entre eux. Les membres portent le nom de "fessiers". Nous disons: la Fesse tiendra une assemblée...., ou encore: le fessier Labarre s'est compromis auprès d'un "pontife" pour avoir dit la vérité..

Je connais plusieurs "fessiers" qui se réjouissent de votre article d'hier matin sur l'Université de Montréal, parce que vos vues sont les leurs. S'ils n'étaient pas retenus, par toutes les raisons que vous imaginez, ils vous féliciteraient publiquement et collectivement de votre courage et de votre clairvoyance. De tous ceux qui ont écrit sur cette question, en ces derniers temps, vous êtes le seul à en avoir exposé l'essentiel.

Les jeunes ne sont pas seuls de votre côté. Des hommes comme Marie-Victoria, Pierre Masson, Léo Pariseau, Ceslas Forest, Van Campenhout, Henri Prat, pensent comme vous. Il ne leur est pas facile de parler haut, vous comprenez pourquoi.

Si certains jeunes admettent la nécessité d'un replâtrage général, ce n'est pas qu'ils entrevoient par là des chances d'avancement. Quelques-uns, malheureusement, le voient peut-être sous cet angle: c'est le petit nombre. Ceux auxquels je songe: Simard, Labarre, Lortie, Barré, Rousseau, Brunel, etc., n'ont pas d'autre ambition que de secourir les efforts des quelques maîtres véritables que nous avons, et qui, s'ils étaient plus nombreux, feraient l'Université telle qu'elle doit être. Je connais un chargé de cours qui s'est vu confier la direction de son laboratoire, il y a trois ans, par décision du Conseil de sa Faculté. Il a carrément refusé cette promotion. Par opportunisme? Par veulerie? Non pas. Par simple décence. Il avait un ardent désir de voir progresser son laboratoire, la recherche, l'enseignement, et ne se croyait ni l'autorité, ni la compétence nécessaires pour entreprendre cette tâche. Il a même dû lutter pour rallier ses supérieurs à son point de vue, et obtenir l'engagement d'un homme qualifié. Il a gagné sa cause. Résultat: dans ce coin de l'Université, l'on a avancé d'un cran, et cela va continuer.

L'engagement de Pierre Masson est dû à son assistant, le docteur Louis-Charles Simard. Il y a eu, sans doute, les gestes officiels, mais l'affaire, dont j'ai eu personnellement connaissance, s'est bâclée à Strasbourg même, entre Masson et Simard.

Van Campenhout, professeur d'histologie et d'embryologie à la Faculté de Médecine, jeune encore, mais déjà un maître, déjà connu par ses magnifiques travaux sur le système nerveux, a été invité, l'an dernier, à donner une série de leçons à l'Université Mc Gill. Son engagement est dû à une campagne menée par quelques jeunes, dont l'un, assistant en histologie à cette époque, s'est retiré au bon moment, de façon à libérer la place et à provoquer cet engagement.

Tout ceci pour vous montrer jusqu'à quel point quelques jeunes désirent cette "réorganisation pédagogique" que vous souhaitez si justement, qu'il faut étendre à toutes les Facultés, à toutes les Ecoles, à toutes les chaires, parce que c'est là la question essentielle.

Votre article fait allusion du docteur Léo Pariseau, et ce passage a également plu aux "fessiers", parmi lesquels le bouillant radiologiste compte ses plus sincères amis. Les dits "fessiers" regrettent avec vous que l'on ait ainsi maintenu à l'écart, par couardise et tartuferie, vous n'en doutez pas, un homme intelligent et sincère comme Léo Pariseau. Aussi, en avril dernier, ont-ils tenté auprès de la Faculté des Sciences de faire attribuer au docteur Pariseau une chaire d'Histoire des Sciences. Je vous envoie la requête adressée à la Faculté à ce sujet. Vous fermerez les yeux sur le style pompier rédigé par une plume malhabile, pour ne considérer que la cause que nous défendons. Celle-ci n'est pas encore gagnée, en dépit de l'appui du Frère Marie-Victorin. Le Conseil a remis l'affaire, puis les vacances sont venues. Nous revenons à la charge bientôt, cette fois dégantés! Et si cela vous intéresse, je vous tiendrai au courant. Nous vous devons ces renseignements, car vous nous apportez, par votre article, l'aide la plus efficace que nous puissions recevoir.

Le docteur Pariseau ignore les démarches que nous avons faites à son sujet. Je vous saurais donc gré d'en considérer la présente narration comme confidentielle, et, si cela ne vous ennuie pas trop, de me retourner la requête à la Faculté: c'est la seule copie que j'ai sous la main et elle appartient au dossier de la "Fesse".

Vous comprendrez aussi que le reste de ma lettre est uniquement pour vous. Je mets en cause plusieurs personnes dont je connais les idées, et si j'ai le droit de vous confier celles-ci, je n'ai pas celui de les rendre publiques.

Les "universitaires" n'accueilleront pas tous votre article par des jubilatious! Vous vous y attendez bien. Mais plusieurs vous approuveront, et j'ai cru que je devais vous le démontrer. Cette lettre n'a pas d'autre objet.

Je vous prie de croire à mon amitié et à mon attachement à l'oeuvre de courageuse critique que vous poursuivez dans votre journal.

Georges Préfontaine

Georges Préfontaine,
1635 rue Ducharme,
Outremont.

ASSOCIATION DES
JOURNAUX HEBDOMADAIRES
CANADIENS FRANÇAIS

BOITE POSTALE 360
TROIS-RIVIERES, P. Q.

le 22 octobre 1933

M. Olivar Asselin,
Rédacteur en chef,
Le Canada,
Montréal,

Cher Monsieur Asselin,

Samedi prochain, le 28, aura lieu à l'hôtel Viger, Montréal, le deuxième congrès annuel de l'Association des Journaux Hebdomadaires Canadiens-français.

Nous ne sommes pas sans ignorer l'intérêt que vous avez toujours porté aux feuilles semainières françaises de cette province et il nous fait plaisir de vous inviter à assister à notre banquet du soir et d'y adresser la parole. L'Honorable M. Athanase David présidera.

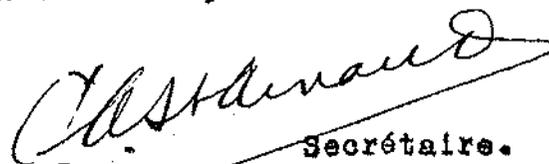
Un refus nous désappointerait passablement. Nos journaux ont besoin d'encouragement, de conseils. Les quarante éditeurs des journaux ruraux canadiens-français sont des confrères qui veulent vous connaître et ils apprécieront certainement votre présence et vos paroles.

Sont de même invités au banquet, qui aura lieu à 7.30, vos principaux rédacteurs et tous ceux que vous voudrez bien nous amener. Ils seront les bienvenus.

Vous remerciant d'avance, je vous prie, cher monsieur Asselin, d'accepter mes salutations les plus sincères.

Bien à vous,

C.-A. St-Arnaud/GH


Secrétaire.

Sainte-Adèle, ce 23 octobre 1938

Hon. Hector Laferté,
Ministre de la Colonisation
Bureau du Gouvernement
Ottawa.

Monsieur le ministre,

A. Olivier Asselin, que j'ai vu dès son retour au Québec et avec qui j'ai causé longuement des possibilités pour moi d'obtenir un emploi à votre ministère, me conseille de vous écrire à ce sujet. Voici.

Il ne s'agit pas d'un emploi à Québec même, étant donné qu'il ne serait pas pratique de demeurer là au salaire que j'avais en 1938. Nous sommes installés définitivement à Sainte-Adèle, où j'arrache ma vie comme je peux en écrivant des livres et des articles de littérature. Cette maigre ressource ne me permet pas, cela va sans dire, de rencontrer mes nombreuses et si lourdes obligations qui me tombent mensuellement sur le dos. J'ai pensé que vous pourriez venir à mon secours, si la chose est possible et si vous croyez que je peux vous être utile.

Je viens humblement vous offrir mes services comme publiciste de l'extérieur. Je pourrais visiter les terres abandonnées, les lots défrichés, les lots disponibles qui se trouvent dans les comtés de Montcalm, Labelle, Argenteuil et Terrebonne. Je nomme pour le moment ces comtés, étant donné que je n'en suis pas très éloigné, et que les dépenses, pour frais de déplacement, ne seraient pas trop élevées. Je ferais ensuite des rapports sous forme d'articles ou de scènes vécues que votre ministère se chargerait de faire publier dans divers journaux ou de faire lire à la radio. Je n'écrirais rien qui n'ait été auparavant contrôlé d'une manière rigoureuse. Et je me donnerai la peine de me rendre chaque fois sur les lieux pour écrire ensuite, d'après nature, c'est le cas de le dire. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il soit avantageux pour la province, pour les canadiens-français, pour les milliers de chômeurs qui sont, pour un grand nombre, des déserteurs du sol, de vous attacher une telle publicité et d'en défrayer les dépenses ?

L'emploi que je sollicite n'a rien à voir avec celui qu'occupe, présentement, dans mon comté, M. Bélisle. Il s'agit purement de publicité, mais faite après avoir visité les lieux. Je n'ai pas à intervenir dans le travail accompli par les agents ou les inspecteurs. Le gouvernement n'enverrait dans les centres de colonisation pour en tirer une littérature profitable à la province.

Je me contenterais d'une rémunération de \$700. à \$800. par année, toutes dépenses payées, c'est-à-dire que le gouvernement m'achèterait ce prix-là mes articles. Si mes travaux ne s'étendaient pas plus loin que les comtés ci-haut nommés, ce serait pour le gouvernement une dépense minime. Le salaire et frais de déplacement compris, que vous pouvez vous le porter à l'item général: publicité.

Si vous croyez opportun de créer un tel emploi, je sollicite, monsieur le ministre, votre appui et votre précieuse recommandation. Au plus, si vous le jugez à propos et si vous voulez être tranquille sur le côté des critiques qui pourraient s'élever, je consens à faire les dernières démarches auprès de certains personnages que vous savez. La misère étant à ma porte, je suis prêt à commencer tout de suite ce travail et à visiter cet automne les centres les plus proches, si vous croyez que je puisse rendre quelques services à votre ministère et à ma province.

En attendant, monsieur le ministre, que cette lettre déjà trop longue ne vous importunera pas trop je vous prie de la considérer comme venant d'un homme qui veut gagner honorablement sa vie et qui veut se rendre utile à la province et au gouvernement, dont il salue hautement la louable politique du retour à la terre.

Agreez très sincèrement, monsieur le ministre,



CABINET DU PREMIER MINISTRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Personnelle

Québec, le 23 octobre 1955.

Monsieur Oliver Asselin,

Le "Canada",

Montréal.

Cher monsieur Asselin,

Je reçois votre lettre
du 20 octobre.

Vous vous donnez infiniment trop de trouble au sujet de votre voyage à Québec. Nos amis ont été très heureux de vous rencontrer et de passer la soirée avec vous. Ils admirent tellement le vigour du "Canada" qu'ils leur faisait ^{un} plaisir d'en voir le rédacteur-en-chef. Et pour vous montrer que ceci est bien vrai, nous vous invitons à revenir de nouveau.

Sincèrement à vous,

L. A. Taschereau

P.S. Je serai à Montréal demain et je ferai de nouveaux efforts pour casser L. Parizeau. Je vous retourne la lettre de M. Valentine.

le 24 octobre 1933

Madame Léo-Paul DesRosiers,
163, rue Mackay,
Ottawa

Chère amie,

Nous avons publié le 18 octobre votre article sur le Racher-Percé. Nous vous comptons à \$6 l'abonnement d'un an et vous créditons \$3 pour votre article. Avec une colonne de plus, vous serez quitte. Vous voyez que l'on connaît la comptabilité, au Canada. Peut-être vendons-nous notre papier plus cher que nous ne payons votre écriture, mais le secret du succès, en affaires, n'est-il pas précisément de vendre cher et de payer bon marché. Et puis, je veux avoir à d'autres occasions de vous écrire, ne serait-ce que pour avoir de nouvelles occasions de vous taquiner.

Bien respectueusement vôtre,

C.A.

le 24 octobre 1933

M. le Lt-colonel C. Gilbert,
président du Club de Réforme,
230, rue Saint-Joseph,
Québec

Cher Monsieur le Président,

J'ai fait des excuses à M. Taschereau pour avoir si pitoyablement parlé l'autre soir: c'est dire que vos remerciements me paraissent trop généreux. J'ai reçu au commencement du mois une invitation à votre souper où il était dit qu'on me prierait de prendre la parole. J'écrivis aussitôt à votre secrétaire pour lui demander quel discours on attendait de moi: il me fournit dans une lettre du 13 les indications voulues, mais le 17 au soir, quand je partis pour Québec, cette lettre ne m'était pas encore parvenue et je ne l'ai trouvée qu'à mon retour, le 19. J'étais donc sous l'impression que je parlerais cinq minutes, comme ordinairement tout le monde à un souper aux huîtres. Quand je me suis rendu compte que le premier-ministre était là pour me présenter et M. Lapointe pour me remercier, j'ai eu un trac d'autant plus complet que depuis deux jours j'étais physiquement

indisposé et que je n'avais pas dormi la nuit précédente.

Je vous donne ces explications parce que j'ai conscience d'avoir mal répondu à vos délicates attentions.

Sensible néanmoins à vos remerciements, je vous prie de

croire à la considération et au dévouement de

Notre humble serviteur,

O.A.

le 24 octobre 1933

Dr Georges Préfontaine,
1635, rue Ducharme,
Outremont

Mon cher Préfontaine,

Merci pour votre précieuse approbation.

Je vous renvoie sous pli la copie de votre lettre au Dr Baril.

Les buses qui partagent avec vous l'honneur d'enseigner à l'Université, se sont imaginés que j'avais été soufflé par quelqu'un: Rousseau, vous ou un autre. Le caractère incomplet et, ~~sur certain point incorrect~~, de mon article, montre qu'à tort ou à raison j'avais tenu à penser par moi-même. Vous pouvez compter sur ma discrétion en ce qui a trait à votre lettre.

Mes respects à Madame Préfontaine.

Cordialement vôtre,

C.A.

le 24 octobre 1933

M. C.-A. Saint-Arnaud
secrétaire de l'Association des
journaux hebdomadaires c. -f.
Trois-Rivières.

Cher Monsieur Saint-Arnaud,

Je serai très, très heureux de prendre part à votre banquet de samedi soir et d'y dire quelques mots. Je vous prierais cependant de me placer assez loin de M. David; depuis que je me suis moqué de son admiration pour M. Bennett et de son jugement sur la conférence économique de Londres, cette vieille demoiselle, prétentieuse et quelque peu mystérieuse, ne me regarde plus.

Bien cordialement à vous,

C.A.

Très confidentiel

Confidantiel

Le 27-10-33

M. Olivier Asselin
Journal Le Canada
Montréal

Monsieur

J'ai bien reçu votre lettre
du 13 oct ainsi que celle du 21
courant contenant chacune le
montant de \$15.00.

Je suis très reconnaissant
à ~~M. Napoleon Garscan~~
comme à vous-même pour
de si beaux dons en faveur
de nos pauvres enfants.

Vous savez certainement
enchante de voir une cin-
quantaine d'enfants prendre
leur repas de midi à la
classe et de les voir si
contents d'avoir quelques
choses à manger. C'est
un spectacle intéressant, sur-
tout quand on sait qu'en

le 31 octobre 1933

M. Victor Doré,
président de la Commission des
Écoles catholiques,
Montréal

Mon cher Doré,

Albert Pelletier et Lucien Parizeau, s'étant associés pour éditer des livres, ont eu l'idée de commencer par une traduction des meilleurs poèmes de Whitman. Au point de vue intellectuel, c'était excellent; au point de vue commercial, très mauvais. Si vous pouviez prélever sur votre budget de l'encouragement aux lettres le prix de cent ou deux cents exemplaires à 75 sous l'un, j'en serais vraiment très heureux.

Bien cordialement à vous,

O.A.

le 31 octobre 1933

A S.G. Mgr Melançon,
Gravelbourg (Sask)

Monseigneur,

Vous trouverez ci-joint le chèque de \$50 que
je vous avais promis pour la fin d'octobre. Je vous serais
reconnaissant de ne pas dire un mot de cette petite sous-
cription, car les besoins sont si grands partout que je
ne saurais répondre à toutes les demandes.

Veuillez croire, Monseigneur, au respectueux
dévouement de

Votre tout dévoué serviteur,

G.A.



Ottawa-du-Lac, P.Q.
le 1er novembre, 1933.

Asselin

Monsieur Olivar Asselin,
"Le Canada",
rue S. Jacques,
Montreal.

Mon Cher Olivar,

Je reviens à la charge. Vous dites que vous êtes de mauvaise humeur; cela me fait penser à un de mes bons amis, et même un des vôtres, qui avait une humeur toujours égale - toujours en saire.

A propos du "petit déjeuner" au club Canadien vendredi le 3 courant, à l'heure de 12.45 P.M.. Je dois vous dire que sur trente-cinq invitations que j'ai adressées à des gens, qui, je crois, seront très sympathiques au Docteur Fyfe, et que ce dernier sera heureux de rencontrer, il y en a trente-deux qui ont déjà accepté l'invitation. Ce groupe se compose de cinq ou six juges, y compris le Juge en Chef M. Greenshield, et autres membres du barreau, de la finance, des sénateurs et même des écrivains.

Je suis certain que ce cercle sera amusant, et vous me feriez grand plaisir si vous veniez le compléter.

La durée de ce déjeuner sera de 12.45 à 2.15 P.M

Comme vous dites souvent, il y aura là des "gueux".

Bien à vous,

Laur
Sénateur.



Qu'il y aie nos remerciements
pour l'envoi de votre nouvelle
me et au bien sûr et pour l'inté-
rêt que vous portez à notre œuvre.

Les Sœurs Missionnaires
de l'Immaculée Conception

314, Chemin Ste-Catherine,
Outremont, Montréal

le 2 novembre 1933

A la direction du "Précurseur"
RR. 33 de l'Immaculée-Conception,
Montréal

Madame la directrice,

Je sais d'expérience personnelle qu'il y a des sottises dans votre communauté et de très haut placées, et qui ne brillent pas non plus par le sens de la justice. Je fais particulièrement allusion à la religieuse très stupide qui, sans doute avec l'assentiment de ses supérieures, écrivait aux journaux qu'elle avait trouvé sous ma signature, dans le Canada, une attaque contre votre communauté, et qui ne s'est jamais crue tenue en conscience de rectifier.

Comme je m'intéresse cependant aux œuvres missionnaires et que vous semblez faire beaucoup de bien en Chine et en Mandchourie, je vous envoie \$2 pour la prolongation de notre abonnement au "Précurseur", au numéro 4283 de la rue Saint-Hubert.

Respectueusement à vous,

(Olivier Asselin)

le 2 novembre 1933

M. le Sénateur Lawrence-A. Wilson,
Côteau-du-Lac

Mon cher Wilson,

Maintenant que je sais que vous aurez parmi vos convives le juge Greenshields, je n'assisterais pas à votre dîner même si je le pouvais. Je veux bien être indulgent pour les juges, mais à certaines conditions que Greenshields ne me paraît pas remplir. Celui-là, je ne pourrais jamais me résoudre à lui donner la main.

Cordialement à vous,

O.A.

le 6 novembre 1933

M. l'abbé J.-Alfred Gagnon,
Petite-Madeleine)

Cher Monsieur le Curé,

J'avais publié deux demandes d'effets dans le Canada. Elles n'ont malheureusement pas produit grand'chose. Pour arrondir l'envoi, ma femme a acheté chez Alphonse Racine des flanellettes, de la laine à tricoter, des tuques, des chaussettes pour enfants et autres articles. Madame Béique m'a aussi envoyé un paquet de livres à votre intention. Je ne l'ai pas ouvert, mais je suppose qu'on n'y a introduit rien qui puisse vous froisser ou vous déplaire. Tous ces effets ont été mis dans une caisse que je ferai transporter aujourd'hui même "au SS, "Arnie-Nadeau", à l'adresse de M. Ernest Caron, avec prière de la livrer en bon ordre et sans retard. Le bateau part mercredi seulement.

Cet envoi sera notre premier et dernier.

Avec le regret de ne pouvoir le faire plus considérable et en vous exprimant mes vœux pour vous et vos paroissiens, je demeure

vosre tout dévoué serviteur,

P.S.- Permettez-moi de vous réitérer ma prière instante de ne garder le secret, dans l'intérêt d'une bourse qui n'en peut plus.

P.A.

le 6 novembre 1933

M. Morris,
capitaine du "SS. Annie Madeni"
à Montréal

Mon cher capitaine,

J'avais promis il y a quelque temps à M. l'abbé J.-Alfred Gagnon, de Petite-Madeleine, une caisse d'effets pour ses paroissiens et en particulier pour ses écoliers. Il m'a écrit qu'il avait fait des arrangements avec vous pour le transport de ces effets gratis. Je vous les envoie aujourd'hui, dans une caisse adressée à M. Ernest Caron, mais qui lui est en réalité destinée. J'espère qu'ils lui parviendront en bon ordre et sans frais.

Je vous remercie d'avance de la charité que vous ferez en vous en chargeant et en faisant en sorte qu'ils parviennent à destination sans retard.

J'ai l'honneur d'être

votre tout dévoué serviteur,

O.A.

(Olivar Asselin)

le 7 novembre 1933

M. l'abbé J.-Alfred Gagnon,
Petite-Madeleine

Monsieur le cousin,

C'est deux caisses que je vous envoie par
le "Annie-Madeau" . Elles sont adressées à M. Caron sui-
vant vos instructions. Je vous enverrai probablement demain
soir par le "Gaspésien" de la ligne Clarke, une caisse de
livres offerts par le R.P. Lamproche, dominicain. Je l'adres-
serai à vous-même aux soins de M. Caron. Je paierai le
fret.

Respectueusement à vous,

CPA.

le 9 novembre 1933

M. l'abbé J-Alfred Gagnon,
Petite-Madeleine

Monsieur le Curé,

Voici le connaissance de la caisse de livres
que je vous ai envoyée par le "Gaspésia". Le capitaine de
"l'Annie-Madeira", Morris, n'a pas voulu en donner pour les
deux caisses d'effets; je suppose que c'était pour ne
pas être responsable du transport en cas de perte ou d'avarie.

Bien cordialement à vous,

O.A.

TERMS AND CONDITIONS OF CARRIAGE

1. It is mutually agreed that this shipment is subject to all the terms and provisions of, and all the exemptions from liability contained in, the Act of Parliament of Canada 9-10 Edward VII Cap. 61, entitled, "The Water Carriage of Goods Act", section 4 of which is incorporated in this Bill of lading as required by the said Act.

Section 4.—Where any bill of lading or similar document of title to goods contains any clause, covenant or agreement whereby—(a) the owner, charterer, master or agent of any ship, or the ship itself, is relieved from liability for loss or damage to goods arising from negligence, fault or failure in the proper loading, stowage, custody, care or delivery of goods received by them or any of them to be carried in or by the ship; or (b) any obligations of the owner or charterer of any ship to exercise due diligence to properly man, equip and supply the ship, and make and keep the ship seaworthy, and make and keep the ship's hold, refrigerating and cool chambers, and all other parts of the ship in which goods are carried, fit and safe for their reception, carriage and preservation, are in any wise lessened, weakened or avoided; or (c) the obligations of the master, officers, agents, or servants of any ship to carefully handle and stow goods, and to care for, preserve and properly deliver them, are in any wise lessened, weakened or avoided; such clause, covenant or agreement shall be illegal, null and void, and of no effect, unless such clause, covenant or agreement is in accordance with the other provisions of this Act.

2. The carrier shall not be liable for loss, damage or delay to any of the goods, herein described caused by the Act of God, the King's Enemies, Pirates, Robbers, Thieves, Vermin, Barratry of Master or Mariners, Restraints of Princes and Rulers or People, or resulting from Strikes or Mob, Loss or Damage resulting from inherent vice, sweating, insufficiency of package, leakage, breakage, pilferage, wastage, rust, frost, decay, rain, spray, coal dust, stowage, hook marks or injury from hooks, contact with or smell or evaporation from any other goods, inaccuracies, obliteration, insufficiency or absence of marks or numbers, address or description of goods shipped, injury to wrappers or packages however caused, lighterage to or from the vessel, transhipment, jettison, explosions, heat, fire at sea, on or before loading in the ship or after unloading, boilers, steam machinery, (including consequence of defect therein or damage thereto), collision, straining, heeling over, upsettings, submerging or sinking of ship in harbor, river or at sea, or admission of water into the vessel, stranding or other perils of the sea, rivers, or land transit of whatever kind or nature soever, and however caused, even when occasioned by default or error in judgment of the pilot, master, mariners, engineers or other servants of the ship-owners, whether of the company's own or chartered steamer, and whether occurring previously or subsequently to the vessel's sailing.

3. Freight and charges payable by consignees as on face of this bill of lading with average accustomed. But it is mutually agreed that said ship or owners shall not be responsible for the said goods after delivery at the first named port.

4. It is mutually agreed that the ship shall be at liberty to sail with or without pilots, to stop at any port or ports in such order as convenient to the ship, and to land cargo or any portion thereof, either going or returning, to deviate for the purpose of saving either life or property. With liberty to the master or owners in the event of the ship putting back into any port or otherwise being prevented by any cause whatsoever from proceeding in the ordinary course of her voyage, to tranship the goods by any other ship or ships, whether the company's own or otherwise, and in case the ship shall be prevented from reaching her destination by quarantines, blockage, ice, or the hostile act of any power, the master or owners may discharge the goods into any depot or wharve at the nearest convenient port, the shippers and/or consignees to be responsible for all expenses thereby incurred upon the goods.

5. The goods to be taken from alongside by the Consignees immediately the vessel is ready to discharge, or otherwise they will be landed and stored at the expense of the Consignees and at his risk of fire, loss or injury. Goods not consigned to order may be delivered to the consignee named herein without production of signed bill of lading. Carrier not accountable for any discrepancy between the mill brands of flour as herein described and those actually shipped, nor for gold or silver manufactured or unmanufactured or in shape of coin, plated articles, glass, china, jewellery, precious stones, trinkets, watches, clocks, timepieces, mosaics, bills, bank notes of any country, orders, notes or securities for payment of money, stamps, maps, writings, titled deeds, paintings, engravings, pictures, statuary, silks, furs, lace, cashmere manufactured or unmanufactured, made up into cloths, or otherwise contained in any package, or parcels shipped under a bill of lading unless the value thereof be herein expressed, and extra freight as may be agreed be paid.

6. Shippers will be held accountable for all damage caused by goods of inflammable, explosive or otherwise dangerous character, shipped without permission, or without full disclosure of their nature whether such shippers shall be aware thereof or not, and whether such shippers shall be principals or agents only.

7. No damage that can be insured against will be paid for, nor will any claim whatever be admitted unless made before the goods are removed.

8. In case the whole or any part of the goods specified herein be prevented by any cause from going in said steamer, the owners of the steamer are only bound to forward them by the succeeding steamers of this line, either their own or chartered.

9. In case of damage, loss or non-delivery, the shipowner is not to be liable for more than the invoice value of the goods, or for a greater amount than one hundred dollars per package unless a higher value is stated in this bill of lading.

10. Merchandise on wharf awaiting shipment or delivery to be at owner's risk of theft, loss or damage by fire or flood, not happening through the fault or negligence of the owner, master, agent or manager of the vessel.

11. General average if any under York-Antwerp Rules of 1924.

12. In accepting this bill of lading, the shippers or other agents of the owner of the property carried, expressly accept and agree to all its stipulations and exceptions and corrections, whether written or printed.

TERMES ET CONDITIONS DE TRANSPORT

1. Il est mutuellement convenu que cet envoi est sujet à tous les termes et dispositions de, et à toutes les exemptions de responsabilité contenues dans la Loi du Parlement du Canada 9-10 Edouard VII, chap. 61, intitulée "La Loi du Transport par Eau des Marchandises", section 4 de laquelle est incorporée dans ce connaissance tel que requis par ladite loi.

Section 4.—Lorsqu'un connaissance quelconque ou document semblable de titres à des marchandises contient aucune clause, convention ou entente par laquelle—(a) le propriétaire, affréteur, maître ou agent de tout navire, ou le navire lui-même, est déchargé de la responsabilité des pertes ou dommages aux marchandises provenant de la négligence, faute ou défaut dans les bons chargement, arrimage, garde, soin ou livraison venant des marchandises reçues par eux ou l'un d'eux à être transportées dans ou par le navire; ou (b) toutes obligations du propriétaire ou affréteur de tout navire d'exercer la diligence voulue pour équiper, pourvoir et fournir comme il faut le navire, et mettre et garder le navire en état de tenir la mer, et mettre et garder la cale, les glacières et chambres froides du navire, et toutes les autres pièces du navire dans lesquelles sont placées les marchandises, en bon ordre et état de recevoir, transporter et préserver ces dites marchandises, sont atténuées ou esquivées de quelque manière que ce soit; ou (c) les obligations pour le maître, les officiers, agents ou employés de tout navire de manœuvrer et arrimer avec précaution les marchandises, en prendre soin, les préserver et les livrer en bon ordre, sont atténuées ou esquivées de quelque manière que ce soit; telle clause, convention ou entente sera illégale, nulle et non avenue, et de nul effet, à moins que telle clause, convention ou entente ne soit conforme aux autres dispositions de cette loi.

2. L'entrepreneur de transport par eau ne sera pas responsable des pertes, dommages ou retard à aucune des marchandises ici décrites et causés par l'acte de Dieu, les ennemis du roi, pirates, voleurs, forbans, vermine, fraude du patron ou des matelots, contraintes des princes, des gouvernants ou du peuple, ou résultant de grèves ou émeutes, perte ou dommage provenant de vice inhérent, humidité, insuffisance d'emballage, coulage, casse, larcin, gaspillage, rouille, gel, destruction, pluie, embrun, poussière de charbon, arrimage, marques de crochets ou dégâts faits par les crochets, contact avec ou absence de marques ou de numéros, adresse ou description des marchandises expédiées, insuffisance ou absence de marques ou de numéros, adresse ou description des marchandises expédiées, dégâts aux enveloppes ou aux paquets causés de quelque manière que ce soit, frais d'allège pour aller au vaisseau ou en revenir, transbordement, jet à la mer, explosions, chateur, feu en mer, lors du ou avant le chargement, chaudières, machineries à vapeur, (y compris conséquence de défaut en icelles ou dommages à icelles), collision; pressions, abattage en carène, chavirement, submersion ou coulage à fond du navire dans un havre, une rivière ou en mer, ou entrée de l'eau dans le vaisseau, échouement ou autres périls des voyages par mer, rivière ou terre, de quelque genre ou nature qu'ils soient, ou de quelque cause que les causes, même quand ils ne sont pas occasionnés par défaut ou erreur de jugement du pilote, capitaine, marins, ingénieurs ou autres employés des armateurs, soit d'un navire propre de la compagnie ou d'un navire loué, et survenant avant ou après le départ du vaisseau.

3. Fret et frais payables par le consignataire tel que d'après le recto de ce connaissance avec primeage accoutumé. Mais il est mutuellement convenu que lesdits navire et armateurs ne seront pas responsables des dites marchandises après leur livraison au premier port nommé.

4. Il est mutuellement entendu que le navire aura la liberté de voyager avec ou sans pilote, d'arrêter à n'importe quel port ou tous les ports dans l'ordre qui lui conviendra, et de débarquer la cargaison ou toute partie d'icelle, soit à l'aller ou au retour, dès l'évier de sa course pour aller au port de destination ou à la propriété d'autrui—avec liberté pour le patron ou les armateurs, dans le cas où le navire aurait à rentrer dans un port quelconque ou autrement étant empêché par une cause quelconque de poursuivre le cours ordinaire de son voyage, de transborder ou faire transporter les marchandises par tout autre navire ou navires, soit de la propre compagnie ou autrement, et au cas où le navire serait empêché de se rendre à destination par suite de quarantaine, blocage, glace, ou l'acte hostile de tout pouvoir, le patron ou les armateurs pourront décharger les marchandises dans tout dépôt ou lazaret au port le plus prochainement commode, les expéditeurs et/ou les consignataires à être responsables de toutes les dépenses encourues de la sorte sur ces marchandises.

5. Les marchandises à être enlevées du long du bord par le consignataire immédiatement dès que le navire est prêt à décharger, ou autrement elles seront mises à terre et ammagasinées aux frais du consignataire et à ses risques de feu, perte ou dégat. Les marchandises non consignées à ordre pourront être livrées au consignataire et nommé sans production de connaissance signé. L'entrepreneur de transport par eau non responsable d'aucune différence qu'il pourrait y avoir entre les marques de farine faites à la minoterie, comme ci-dessus, et celles véritablement expédiées, ni de l'or ou argent travaillé ou pas travaillé ou sous forme de monnaie, articles plaqués, verrerie, porcelaine, joaillerie, pierres précieuses, bijouterie, montres, horloges, chronomètres, mosaïques, factures, billets de banque de tout pays, ordres, notes ou garanties de paiement d'argent, timbres, cartes, écritures, documents, contrats, peintures, gravures, grammos, statques, soies, fourrures, dentelle, cachemire manufacturé ou pas manufacturé, converti en tissu ou autrement contenu dans tout paquet, ou colis expédié sous un connaissance à moins que la valeur d'iceux n'en aient été ci-exprimés, et qu'on en paye un surplus de fret suivant qu'il en aura été convenu.

6. Les expéditeurs seront tenus responsables de tout dommage causé par les marchandises de nature inflammable, explosive ou autrement dangereuse, expédiées sans permission, ou sans pleine déclaration de leur nature, que ces expéditeurs en soient instruits ou non, et que ces expéditeurs en soient les vendeurs ou les agents seulement.

7. Aucun dommage contre lequel on peut s'assurer ne sera payé, ni aucune réclamation quelconque ne sera admise à moins que celle-ci ne soit faite avant l'achèvement des marchandises.

8. Si une cause quelconque empêchait le tout ou partie des marchandises spécifiées d'arriver dans ledit vapeur, les armateurs du vapeur ne sont liés qu'à les faire expédier par les vapeurs suivants de cette ligne, soit à eux en propre ou simplement notifiés.

9. En cas de dommage, perte ou non-livraison, l'armateur ne sera pas responsable pour plus de la valeur de facture des marchandises, ni pour un montant supérieur à cent dollars par colis, à moins qu'une valeur plus élevée ne soit mentionnée dans ce connaissance.

10. Marchandises sur quoi attendant envoi ou livraison seront aux risques du propriétaire, quant au vol, perte ou dommage par le feu ou inondation, ou n'arrivant pas par la faute ou la négligence de l'armateur, patron, agent ou gérant du navire.

11. Averse général s'il y en a d'après les Règlements York-Antwerp de 1924.

12. En acceptant ce connaissance, les expéditeurs ou autres agents du propriétaire des objets transportés, en acceptant par le fait même et un reconnaissance toutes les stipulations et exceptions et corrections, soit écrites ou imprimées.

le 13 novembre 1933

M. Octave Pothier,
Woonsocket

Mon cher Octave,

Pourriez-vous me dire si le Capitaine
Gard, sous qui je servis à la guerre, vit encore, et où
je pourrais lui écrire?

En faisant des vœux pour votre bonheur
et celui de votre famille, je demeure

Votre tout dévoué serviteur,

(Olivar Asselin)
33 ouest, rue Saint-Jacques,
Montréal

P. Saint-Antoine

15 novembre 1933

M. Olivier Arselin
"Le Canada"
Montreal

Cher Monsieur

Voilà me permettant bien de vous voler quelques instants pour vous dire tout le désordre que m'a causé de compte-rendu qui a publié votre journal sur l'assemblée des "Jeunes-Canadiens". En français, on doit appeler cette action malhonnête, une perfidie aggravée de cynisme. Je ne perdrai pas mon temps à compléter ou à réfuter cet article; j'étant donné l'état d'impit de notre personnel de rédaction, je suis que cela serait parfaitement inutile. Le sens catholique, le sens national authentique, ne m'ont pas précisément ce qui vous fatigue au "Canada". Vos jugements, ou plutôt votre absence de jugements pour ce qui a trait à la bonne presse, à la presse catholique, le démontre amplement. Je m'excuse de vous parler aussi crûment, mais je pense que le Christ, qui ne se serait pas contenté de perdre la plume, c'est le point d'où il se servirait pour bouter dehors tous les vendeurs du Temple qui sont devenus le plus grand de nos journalistes - complices des autres, que vous connaissez bien, n'est-ce pas? Tous les assistants de l'autre soir, au Gesù, pourraient vous adresser la même protestation: j'espère que quelques uns, au moins, le feront. Il est temps que les catholiques proclament bien haut qu'il est devenu intolérable de se faire ainsi tuer dans le dos, pas à pas d'année, et par les journalistes qui ont la vaillance de se croire catholiques!

Si vous me demandez : alors pourquoi vous abonner au "Canada" ? Je vous
 répondrai ce que j'ai dit à votre M. Lefebvre : Ce n'est pas par goût que je le
 fais. C'est afin de me constituer un dossier qui me permettra de vous écrire
 au filon un jour ou l'autre. Une mon Obedience m'en donne demain la
 permission, et je suis prêt immédiatement à vous prouver que avec
 vos émigrés Le Presse à La Patrie, vous empoisonnez la mentalité
 de nos gens, ce qui produit des ravages incalculablement plus
 que ceux de n'importe quelle révolution.

En définitive, quand on songe à certains chapéte de St. Jean, vous êtes bien plus
 à plaindre qu'à blâmer — mais un catholique qui a une épave de parole n'a
 pas le droit de laisser ceux qui sont à plaindre nous mener au précipice.

Avec ce, mon cher Monsieur, je me soucie votre tout dévoué

en Notre Seigneur

abbé Louis Le Cavalier

5391, Snowdon

Montréal



INCORPORATED 1846

Woonsocket Institution for Savings
Woonsocket, R.I.

CHARLES NOURSE COOK, PRESIDENT
EDWARD H. RATHBUN, VICE PRES.

EDGAR L. ARNOLD, TREASURER
SAMUEL FARRON, ASST. TREASURER

Nov. 15, 1933

Mr. Olivar Asselin
33 Ouest, rue St. Jacques
Montreal, P. Que.

Cher M. Olivar,-

En reponse à votre lettre du 13 Novembre
je peux vous dire que le Capitaine Henry C. Card demeure
ici avec sa famille et son beau-pere Mr. Buell, à
158 Greene Street.

J'etais bien content d'avoir de vos nou-
velles, et je vous remercie de vos bons voeux pour moi et
ma famille. Moi aussi, je veux vous souhaiter la santé,
le bonheur et le succes que vous meritez.

Sincèrement à vous,

Octave P. Buell

O P/F

Personnelle.

Sainte-Adèle, ce 15 novembre 1933.

M. Olivar Asselin
directeur
du CANADA
Montréal.

Cher monsieur Asselin,

Je viens de recevoir une lettre du ministre et une copie de celle qu'il vous adresse, et "qui parle par elle-même", comme il dit. Je vois bien qu'il n'y a rien à faire, et que je suis barré pour le restant de mes jours. Il veut, cependant, vous rencontrer à mon sujet. Je vous inclus donc une copie de la lettre que je lui avais écrite.

N'importe, je ne suis nullement découragé. Le ministre sait ce qu'il a à faire et redoute un tollé général s'il me faisait gagner quelques piastres et si je me trouvais directement à l'emploi du gouvernement provincial. Vous allez donc, si vous le voulez bien, et si vous ne désespérez pas de m'aider, lui soumettre la chose que voici, et lorsque vous le verrez, comme il le désire fortement.

J'ai pensé écrire un volume de contes, intitulé, par exemple, CONTES DE LA TERRE, dans lesquels le colon et le cultivateur triomphent, et qu'il y a plus de bonheur et plus de possibilité de vivre à la campagne qu'à la ville. C'est le système de propagande employé en Russie soviétique où les pièces de théâtre, les poèmes et les romans font triompher l'idée collectiviste. C'est la seule publicité profitable, directe et qui fait impression sur les esprits. En partant de ce principe que la mauvaise littérature, remplie des plaisirs des villes, rutilante de mirages a fait sortir les habitants des campagnes, il faut donc une autre littérature saine et vraie qui fera voir les bons côtés de la vie de campagne et attirera sur les vieilles terres abandonnées ou sur les nouvelles les habitants nécessaires. Si la Russie se sert d'une telle publicité pour faire triompher leurs idées politiques malsaines, pourquoi le gouvernement n'aurait-il pas recours au même mode de propagande pour faire triompher une bonne doctrine? Je suis convaincu que personne ne prend au sérieux la publicité telle que faite par le gouvernement et par les chemins de fer. On dit: "C'est arrangé; c'est pour nous emplir". Tandis qu'un conte, sans que rien n'y paraisse, fait son chemin. Dans ces contes, les personnages évoluent dans des régions de colonisation décrites avec de l'allant, et non pas à Tanorède, ni même à la Paul, et je peux parler librement de la valeur de la terre et des moyens d'y vivre, et sans trop appuyer, des avantages accordés par le gouvernement provincial. Je n'irais pas jusqu'à dorer les choses inutilement; je dirais la vérité, car je suis convaincu que présentement, dans la crise que nous traversons, il est plus facile de gagner sa vie, librement et honorablement, sur un lot de colonisation que dans les villes. Avec ma plume réaliste et convaincante lorsque je m'y mets, je ferais des tableaux horribles des villes (que j'ai toujours détestées d'ailleurs souverainement) et je chanterais la campagne avec la même ardeur. Et je défie tout critique de m'accuser de louer ça parce que ça paye. J'écrirais ce que je pense, ce que j'ai toujours cru avec franchise, avec sincérité. Seulement, au lieu de faire cette propagande telle qu'on la conçoit aujourd'hui, sous forme d'articles et de conférences molles et fausses à la radio, je la ferais sous forme de contes, c'est-à-dire, de la vraie vie, ce qui constituerait la seule publicité profitable.

Cet ouvrage pourrait être ^{répondre} imprimé dans un format de romans populaires, sur papier à journal, et distribué à profusion parmi les écoliers, parmi les ouvriers et parmi les classes rurales. Je devrais avoir l'appui de toutes les classes dirigeantes, du clergé et du gouvernement. Le gouvernement par l'entremise du ministre de la colonisation m'en achèterait plusieurs milliers d'exemplaires. Mais je ne me lancerai pas dans cette aventure sans être assuré auparavant de cet achat solide. Ca fait assez longtemps que j'écris pour rien.

Je ne suis pas un génie, pas même un écrivain célèbre dans ma petite patrie, mais je vois clair et je sais pertinemment que le gouvernement dépense des sommes folles pour de la publicité absolument inutile, faite par des gens, amis du pouvoir, mais qui n'ont jamais pris dans leurs mains propres une motte de terre, qui n'ont jamais vu face à face la campagne, qui n'ont jamais compris le grand, le troublant poème de la terre. Je pense posséder le sang qu'il faut pour convaincre les paysans et les colons de rester sur la terre, et pour en appeler d'autres.

Si vous croyez que cet autre rêve peut être réalisé parlez-en au ministre. Je me mettrais immédiatement à l'œuvre. Une fois terminé, il pourra lire le manuscrit. Soit que le gouvernement le fasse imprimé à ses frais et me l'achète un montant comptant, soit que je le publie moi-même avec l'assurance que le gouvernement m'en achètera quelques milliers d'exemplaires. Tout ça peut passer au compte de la publicité, et sans que je sois directement à l'emploi du gouvernement, ce qui ferait taire les partisans qui ne me pardonnent pas mon attitude de 1930.

Donc, qu'il ne soit plus question avec le ministre d'un emploi, pour moi, mais bien de ce projet que je trouve réalisable, et en tous points, profitable au gouvernement, à mes compatriotes et à moi-même.

Pardonnez-moi la longueur effrayante de cette lettre. Je vous remercie d'avoir publié ma note sur les Hollandais et surtout votre mise au point de ce matin. Tout cela est épatant et ne manquera pas de me profiter.

Val Jombrie

Le 22 novembre 1933

R.P. Bernard,
Hôtelier de la Trappe,
Oka

Cher Père Bernard,

J'ai filé l'autre jour comme un voleur,
me promettant toutefois de vous écrire dès mon retour. Vous
trouverez ci-joint un chèque de \$10, trop modeste reconnais-
sance des bons soins dont j'ai été entouré comme toujours.
Avec votre bienveillante permission, je vous demanderai de nou-
veau l'hospitalité dans quelques jours.

Veuillez croire, cher Père Bernard au
meilleur souvenir de

Votre tout dévoué serviteur,

P.S.-

Ne trouvant pas ma montre je me demande si je ne l'au-
rais pas oubliée dans ma chambre: c'est une montre huit
jours, aux mouvements partiellement découverts.

November 22nd, 1933

Capt. Henry C. Card,
158, Greene Street,
Woonsocket (R.I.)

Dear Captain Card,

You may remember that chap Asselin who served under you in D Company of the First R.I.V. I am the man. I have been trying to secure from some of my old comrades the names of the lieutenants and of the various non-commissioned officers of the Company. So far, I have been unable to get an answer. Although I remember quite well Burgess, Pearce, Burlingame, Greene, Hackett, Michael, I am not sure I have not missed any. Furthermore, I would still want Christian names. Could you oblige me by imparting that information?

I trust that you are in good health and ⁱⁿ satisfactory circumstances in every respect. As for myself, fate has not been unkind to me, even if I always had to fight for what I got.

Trusting to hear from you at an early date, I remain

Your faithful comrade,

(Oliver Asselin)

P.S.- Please tell me, is Col. Abbott still living? I called upon him shortly after my return from the World War, where I served as an officer. He received me very kindly. I presume he has now resigned from the army.

le 22 novembre 1953

M. Claude-Henri Grignon,
Sainte-Adèle

Mon cher Grignon,

Je vous envoie copie d'une note que j'adresse
à Laferté avec une copie de votre dernière lettre.

Je serai très pris d'ici la fin de l'année.
Si je puis m'absenter un samedi, je serai heureux d'accepter
votre invitation. Mes respects à Madame Grignon.

Cordialement à vous,

O.A.

le 22 novembre 1933

M. l'abbé Louis Le Cavalier,
5391, rue Snowdon,
Montréal

Monsieur,

Etant données les dispositions où vous étiez quand vous vous êtes abonné au Canada, rien de surprenant que vous n'ayez pas goûté le compte-rendu qu'un de nos reporters a fait de la dernière réunion des Jeunes-Canada. Bien plus, dans l'état délirant où sont ordinairement les adeptes de ces mouvements, je suis bien sûr que vous avez trouvé de très bon goût la tirade d'ailleurs aussi plate qu'injuste du jeune Laurendeau à mon ^{égard} ~~en~~ droit. Vos préventions vous auront sans doute empêché de remarquer que nous avons toujours très généreusement traité cette belle jeunesse et que nous n'avons rien fait pour justifier cette intempestive sortie, évidemment inspirée par des touche-à-tout d'une conscience bien élastique. A vous parler franchement, Monsieur, votre lettre nous paraît dénoter, avec une certaine instruction, une probité intellectuelle bien anémique.

O.A.

Abbaye de N. D. du Lac
La Trappe Que
Le 24 Nov 1933

A Monsieur Olivier Asselin
Directeur du "Canada"
Montreal :

Cher Monsieur Asselin :

J'Étais un peu malade
de n'avoir pu vous dire au revoir dimanche ma-
tin à votre départ, non qu'il y eût de votre faute;
il vous fallait bien partir: pourtant je ne vous
ai manqué, me d'un fil, puis qu'à mon retour,
je vous aurais franchis les grandes passées.

Maintenant je dois exprimer ma conviction
de recevoir en chèque une somme réputée trop
modeste pour les soins reçus; croyez avec moi
qu'il dépasse le beaucoup les maigres soins
que l'on nous a donnés. D'autre part, sachant qu'une
reprise opérerait notre cœur généreux, j'accepte
donc vos largesses en vous remerciant bien cordialement
maintenant et en vous redisant que vous êtes toujours
le bienvenu dans notre monastère.

Mon très dévoué :

P. M. Bernard.

Prud'homme, Sask,
Le 24 nov. 1933.

M. Olivier Asselin,
Rédacteur au Canada,
Montréal.

Monsieur, —

Nous ne me connaissez pas et cette lettre sans doute vous intrigue? Je ne suis qu'une jeune écolière d'une école catholique de l'Ouest Canadien et je viens remplir auprès de vous un devoir bien doux — celui de la reconnaissance.

Dans notre province, si nous sommes encouragés dans l'étude de notre langue; si depuis plusieurs années déjà, la C.F.C. peut offrir des diplômes et des prix aux élèves Canadiens français, nous le devons à la générosité des personnes, qui par tout le Canada s'intéressent à la conservation de notre nationalité.

Nous n'avez pas été le dernier à offrir votre don, je le sais, aussi permettez-moi monsieur le Rédacteur de vous dire : merci.

D'autres peut-être vous auront écrit leur sincère

reconnaissance mais vous serez heureux je l'espère
de mon humble gratitude:

Veillez agréer monsieur, l'assurance de mes
sentiments respectueux et reconnaissants.

Rose-A. Daignault.



*Amplifié
C. J. G. G. G.*

MONTREAL, le 29 novembre, 1933.

Monsieur Olivar Asselin
Rédacteur du "Canada",
Montréal.

Mon cher monsieur,

Le bottin téléphonique de janvier 1933 indique en anglais l'adresse du "Canada", de la rédaction et du chef des nouvelles: 33 St James w. Dans le bottin de septembre, il y a amélioration. On y lit: Le Canada 33 St Jacques o, mais l'adresse du Rédacteur et du chef des nouvelles demeure toujours en anglais: 33 St James w. Par esprit de patriotisme, ne pourriez-vous pas faire franciser ces deux adresses?

LA LIGUE DES INTERETS NATIONAUX,

par

*René Dupuis
sec. adj.*

Reçu le 7.12.37

Ad. M. J. L. L. L.
le 29 Nov. 1937

Cher Monsieur

Je vous remercie de
l'aide que vous avez donnée à
l'A. C. F. C. pour nous faire
passer des examens. Je ne pour
rais pas. Je vais à l'école de
Stoney Hollow, avec ma sœur. Ma
sœur est dans le 8^{me} et moi,
je suis dans le grade quatre. J'ai
neuf ans.

Je vous souhaite un joyeux
Noël et une bonne hivernée
année.

Respectueusement

Georges Lamotte

Un mot pour vous remercier avec tout
mes élèves. Ainsi que ce petit garçon vous l'a dit,
nous tous, sommes reconnaissant pour l'aide qui
rend possible la propagation de la langue française
M. B. L. L. L.

Sainte-Adèle, que
ce 30 novembre 1933.

M.Olivar Asselin
Redacteur en chef
du CANADA
St-Jacques
Montreal.

Cher monsieur Asselin,

J'ai beau vous écrire souvent, vous importer avec toutes sortes de rêves, votre santé ne s'améliore pas, ai-je appris à mon dernier voyage à Montréal. C'est pourquoi je n'ai pas voulu vous déranger, ni même vous appeler au téléphone.

Dans quelques jours va paraître mon roman, et son péché va m'attirer encore la conspiration du silence. Je sais ce que je dis. Dès qu'il sera sorti je vous en enverrai un exemplaire. Si vous trouvez mon livre convenable; si vous jugez que réellement il contient ici et là des éclairs, consentiriez-vous à la crier dans dix lignes de votre prose à vous, si personnelle? Je ne vous l'impose pas. Je vous le demande au nom de ce que j'ai de plus sacré. Je ne veux pas que le cœur écrive une seule ligne là-dessus. Je veux l'esprit. Je désire, je souhaite que ce soit vous qui en parliez le premier, en mal ou en bien. Il est vrai que Melle Décarv, à ma demande, consentirait à faire un article sur mon livre, si toutefois, vous consentez à le publier, lui ai-je dit. Mais vous d'abord.

Ce que vous ferez sera bien fait.

Le plus grand péché des hommes n'est pas celui de mon Séraphin Poudrier.

Je vous tends ma main et vous souhaite un prompt rétablissement,

Yaldornbe

Le 2 décembre 1933

M. Claude-Henri Grignon,
Sainte-Adèle

Mon cher Grignon,

Ci-joint la réponse de Laferté, à qui j'avais
envoyé votre dernier mémoire. Evidemment c'est de la viande
creuse. J'aviserais de nouveau.

Cordialement,

O.A.

Sainte-Marie-Madeleine

Cité de Gasné

le 3 décembre 1933

Monsieur Olivar Asselin

Journal le Canada

Montréal

Monsieur

C'est pour accuser réception de votre dernier envoi (deux grosses boîtes) en faveur des pauvres d'ici. Le tout était en très bon ordre et surtout très pratique.

Je peux vous assurer que tous ceux qui ont bénéficié et bénéficient encore de votre charitable générosité vous sont très reconnaissants, ou plutôt à leur donateur inconnu.

Puis-je vous charger de remercier à l'occasion toutes les personnes charitables qui y ont fourni quelques choses, particulièrement Mme. Asselin? Les dons reçus, quels qu'ils soient, nous sont très précieux surtout par un hiver si précoce.

Veillez me croire personnellement reconnaissant et tout dévoué en N.S.

Alfred Giguère p. C.

4 Décembre 1933

Mon cher ami,

Les tristes temps que nous vivons en ce moment offrent trop peu d'occasions de se dilater la rate pour que je n'aie pu à vous communiquer cet extrait des magnifiques discours de votre hon. Premier. J'espère qu'il aura sur vous le même effet qu'il m'a produit.

Cette monnaie rattachée à la fois au sterling, au franc et au dollar, sans compter quelques devises de moindre importance a fait mon bonheur. Quelques lignes plus

lauré, je vois l'orateur affirmer sa volonté de
"poursuivre la politique de monnaie saine"; malheu-
-reusement à ce page d'un feu je vois le dollar
canadien voler à 16,10. Alors y'a-t-il un acte
serait si la monnaie n'était pas saine??

La politique est décidément préjudiciable d'avis
beaucoup dans tous les pays. Chez nous tous les
démocrates de même qu'il y a un certain, les
ministres affirment la main sur le cœur de des
belindes dans le voir leur ferme volonté de
réduire les dépenses, de balancer le budget et de
protéger le franc. Seulement à ce moment on ne
balance pas le budget et l'on commence à f...
le camp.

Les États-Unis ce n'est guère moins bien.

Sous le régime des trusts du pétrole, la conservation

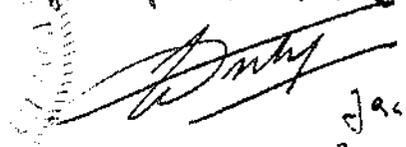
de donner libre carrière. C'est excellent M. Roosevelt
me fait immédiatement penser à un dépliant dans
un magasin de porcelaines. Et que dire des thèses
que l'on nous sert de tous les côtés? Dollar,
marchandises, remontrances de l'argent etc...
Enfin il vaut mieux entendre cela que d'être
sourde! Hélas, nous di en vie en attendant
que nous fassions les frais de toutes les expériences.

Comme je sais que vous profitez un amour
passionné pour vos excellents voisins des U.S.A.,
je vous envoie également une coupure du New York
Herald d'aujourd'hui. Vous y verrez que le
D^r James D. Taylor a découvert qu'on ne pouvait
pas gagner aux jeux de hasard. C'est évidemment
une très grande découverte, mais si j'ai vu bien, ^{il me semble}
il me semble qu'il y a déjà plusieurs années un
nommé Pascal avait dit qu'il y avait ^{comme cela}
de même vu le calcul des probabilités. Mais

Comme il n'était ni docteur ni américain, ce
qui n'a pu être ni à plus grande importance.
Si j'étais plus fort en matière de probabilités, j'aurais
pu faire mes connaissances pour supputer combien il
y aura demain soir d'américains seuls à
New York. J'ai l'idée que cela fera un nombre
avec beaucoup de chiffres.

À part ces petits cotés, la vie n'est pas
bien rose de ce côté-ci en particulier n'est
pas du tout. Qui il est bien le temps où vous
venez me faire un petit dîner
et nous commenter les nouvelles politiques!

Que de changements depuis! Je ne sais grand-
je n'aurais maintenant l'occasion de retourner
au Canada, mais je vous assure que j'ai oublié
pas les amis que j'y ai laissés et au nombre
desquels je me permets de vous compter.



Jacques Ficher
36 Avenue Bugeaud.

1932-1933
BUREAU DE DIRECTION
OFFICIERS HONORAIRES

Patron

Hon. L.-A. Taschereau,
Premier Ministre de la
Province de Québec

Président Honoraire

Col. H.-E. Lavigne, Maire,
Québec

Premier Vice-Président Honoraire

M. C.-E. Dubé, Maire,
Rivière-du-Loup

Deuxième Vice-Président Honoraire

Dr J.-O. LeBlond, Maire, Lévis

Troisième Vice-Président Honoraire

M. Albert Giguère, Maire,
Shawinigan Falls

EXECUTIF

Président

M. Joseph Beaubien, Maire,
Outremont

1er Vice-Président

M. J. M. Gabis, Echevin, Montréal.

2ième Vice-Président

M. P.-E. Boivin, Maire, Granby

3ième Vice-Président

M. W. A. Moisan, maire,
Drummondville.

Membres élus

M. C.-M. Allen, Maire, Verdun

M. Arthur Drolet, Echevin, Québec.

Dr H.-A. Quintal, Echevin, Montréal

M. Léon Trépanier, Echevin,
Montréal

Dr J. R. Forest, Maire, Sherbrooke.

Membres ex-officio, fondateurs

M. P.-W. McLagan, Westmount

M. Alex. Thuyber, Longueuil

M. James Ballantyne,
Montréal-Ouest

M. J.-A.-A. Leclair,

Notre-Dame de Grâce

M. T.-D. Bouchard, St-Hyacinthe

DIRECTEURS

M. C. McPherson, Echevin, Magog.

Dr L.-J. Moreault, M.P., Maire,
Rimouski

M. G.H. Robichon, Maire,
Trois-Rivières

M. Wilfrid Lorrain, Maire,
L'Abord-à-Plouffe

M. J. A. Gagnon, Maire,
Grand'Mère.

Dr Alfred Cherrier, Maire,
St-Jérôme

M. C.-H. Robillard, Maire,
Ste-Thérèse

M. J.-T.-R. Boissy, Maire,
St-Lambert

SECRETAIRE-TRESORIER

M. T. D. Bouchard, Maire,
St-Hyacinthe

L'UNION DES MUNICIPALITÉS

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

EDIFICE TRANSPORTATION, 132 RUE ST-JACQUES OUEST.

CHAMBRES 617-628

MONTRÉAL, 5 Décembre 1933.

M. Olivar Asselin,
Rédacteur en chef au " CANADA "
Montréal,
Qué.

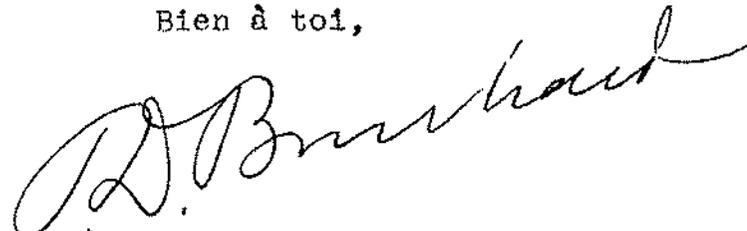
Bien cher Ami;-

Je te fais tenir sous même pli
une copie d'une lettre que je viens d'écrire à
Georges Oliver.

J'espère que cet incident ne
nuira pas aux relations amicales que nous avons
eues dans le passé,

Bien à toi,

TDB/AAC.



5 Décembre 1933.

M. Geo.-A. Oliver,
7435 Avenue Wiseman,
Outremont,
Qué.

Mon cher Georges:-

La note parue à ton sujet dans " LE PETIT JOURNAL " et reproduite dans " LE COURRIER DE ST-HYACINTHE " a gâté toute ton affaire. Mon ami Asselin a écrit une lettre au Premier Ministre pour se plaindre de cette supposée nomination qu'il considère comme un affront à son endroit vu les difficultés qui sont survenues entre lui et les anciens rédacteurs du " CANADA ".

Comme je ne sais pas ce qui est arrivé entre toi et lui, il m'est impossible d'apprécier la justesse de son attitude mais comme il est lui-même un de mes amis, jusqu'à preuve du contraire je dois croire qu'il n'a pas tort.

Je lui ai téléphoné pour expliquer ton cas, si digne de considération, et je lui ai promis de ne rien faire sans son approbation. Je te conseillerais d'aller le voir et de bien lui expliquer que la place que je voulais te procurer pour te donner quelques piastres par semaine en attendant que tu puisses trouver mieux, est une place effacée et absolument temporaire. Si Asselin mettait son NIHIL OBSTAT je pourrai peut-être te trouver quelque chose pour la durée de la session.

Asselin malgré ses brusqueries, qui sont la part de tous les hommes de valeur qui occupent des positions demandant beaucoup d'activité,

M. Geo. Oliver.

- - - 2 - - -

a un bon coeur et je crois qu'il fera un bon mouvement en ta faveur à moins que l'obstacle qui vous sépare ne soit un gouffre infranchissable.

Bien à toi,

(J. D. Boivin)

P.S. J'adresse une copie de cette lettre, par le même courrier à M. Asselin,

Amable Faby, avec
pièce de copie à déposer
et à verser l'argent pour
signature. O.A. 8.12.33

New Carlisle, 5 décembre 1933.

Monsieur Olivier Asselin,
Rédacteur en Chef
"Le Canada"
Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai aimé à croire que vous vous rappelez du signataire
de cette lettre. J'ai eu l'honneur déjà d'être invité à votre ta-
ble, et dont je conserve très bon souvenir.

Je viens vous demander une faveur. Vous êtes rédacteur
en chef au journal "Le Canada". Vous devez être tout puissant
à ce journal.

Or j'ai fait un songe. C'est que Monsieur le Rédac-
teur en chef m'accorderait quelque mois d'abonnement
au susdit journal à titre gratuit.

J'aimerais beaucoup recevoir le journal et je n'ai pas
les moyens de me le payer.

J'ose espérer que vous ne trouvez pas ma requête
inconvenable inconvenante et d'avance je vous remercie

très cordialement pour l'attention que vous voudrez bien lui
accorder.

Vous avez compris que c'est votre littérature qui
m'intéresse beaucoup et que j'aimerais la suivre réguliè-
rement.

J'espère que vous-même et les vôtres jouis-
siez toujours d'une bonne santé.

Agitez mes meilleures salutations.

Respectueusement à vous -

Alexis Dupresne, curé.

Reponse.

Monsieur le Curé,

Le bonheur a été tellement en état d'accéder ^{bonheur} à abonner qu'on lui demandait
~~à~~ être gratuit. Je vous ferai faire le service pendant six mois à nos frais, ~~et~~
~~rembourser~~ ~~pour~~ à charge pour vous de me rembourser par 12 en un seul
tranche. Mais ce sera pour les autres nous, sans pour le service pendant 6 ans.
- ~~est~~ le remboursement devant ~~être~~ réglé.
Permettez-moi, cher Monsieur le Curé, de me souvenir
V^{re} Am^{able} humble serviteur,

Montréal, le 5 décembre
1933

Cher ami,

Ci-inclus l'article de Robert Choquette. Il sera facile d'en avoir une traduction, soit de lui, soit de moi, si vous pensez vraiment que je puis m'en tirer. Je sais que l'auteur répondra par l'affirmative à une demande de reproduction. Persuadée que pour satisfaire votre sens de la justice vous préférerez lui en parler vous-même, je transcris dans ma lettre deux numéros de téléphone qui ne figurent pas dans l'annuaire et où vous pourrez facilement communiquer avec lui: P.L. 5659 et Do. 5437. Quoiqu'il arrive je vous serais reconnaissante de me re-

mettre ma copie.

J'espère que votre petit Claude va mieux. Il ne faut pas vous décourager si c'est un peu long. Je crois que son cas, qui me rappelle celui de Marc, est de ceux où le moindre progrès compte beaucoup.

Merci à madame Asvelin et à vous pour la bonne soirée de vendredi dernier.

Votre toute dévouée,

Thérèse S.-Fournier

Répondre 27-12-33

Q



jeû cet amusant article de Wal-
ter, à votre intention. Je reçois un
mot de lui ce matin me di-
sant qu'il va faire une criti-
que de Chopin et me deman-
dant des renseignements. Est-
ce vous qui lui avez envoyé
Dominantes?

Croyez, cher ami, à tous mes
regrets pour le dérangement
que je vous cause, et à ma
fidèle amitié,

Thérèse S.-Fournier



Montréal. 7. 12. 33

M. Paul Dupuis,

secrétaire de la Ligue des intérêts nationaux,
Section 026

Monsieur,

Le temps que vous passez à éplucher le bottin téléphonique pour le compte des autres. ne vous laisse guère le temps d'étudier le français: autrement, vous sauriez qu'on ne signe pas: "La Ligue etc., par...", cette formule est même un de nos anglicismes les plus choquants.

Toute votre lettre. d'ailleurs, indique une ignorance du français qui est beaucoup plus déplorable chez vous que chez M. Lovell.

Bien à vous,

Ol. A.

(C O P I E)

Montréal,

7 décembre 1933

A. M. Georges Lamotte,
écolier,
Redvers (Saskatchewan)

Mon cher petit ami,

Votre billet du 29 novembre m'a fait un grand plaisir et je tiens à vous le dire. Pour un petit garçon de neuf ans vous écrivez fort bien. Vous devez avoir un bon maître, mais surtout vous devez aimer l'étude. Aimez toujours la lecture. Je vous salue ainsi que votre maître et vos parents.

Olivar Asselin,

Journaliste

33 ouest, rue Saint-Jacques.

(C O P I E)

La Trappe, Oka

8 décembre 1933

A M. Gérard Guévremont,

Montréal

Cher Monsieur Guévremont,

Avant de commencer la publication de vos articles sur "nos travailleurs sociaux et leurs encycliques", je voudrais les lire tous. J'ai trouvé les deux premiers conformes aux faits, au bon sens, à mon humble conception de la doctrine chrétienne et je n'ai pas raison de douter que la haute raison qui s'y manifeste sera absente de ceux qui restent à venir; mais rien ne vaut, n'est-ce pas la vue d'ensemble. Un jour, en lisant un chapitre de l'Inquiétude religieuse, de Brémond, je suis tombé sur une pensée qui aurait pu se résumer comme ceci: "Le jour où l'Eglise catholique devra, pour se maintenir, remplir le ventre de ses fidèles, il sera à craindre que ses fidèles nécessaires ne passent en masse à quelque église qui aura plus de soupe à leur donner". Depuis, j'ai souvent réfléchi à cette vérité, et chaque fois pour me confirmer dans la conviction que ce n'est pas par la démagogie socialisante que l'Eglise gagnera ou conservera les masses. Cette réflexion m'est venue de nouveau en vous lisant. Envoyez-moi au plus tôt, soit au Canada soit à l'adresse ci-dessus, la fin de cette étude. En attendant, Monsieur, croyez aux meilleurs sentiments de

Votre tout dévoué serviteur,

74 Mc Nider Ave.
Outremont. Dec 8/33.

Mr. Olwan Asselin,
Editor "Le Canada"
St James St City

Dear Mr. Asselin:-
with thousands of us common
Provincers, I wish to congratulate
you, and thank you, for the
courageous speech, you gave
for the members of the "Laurier
Club", on behalf of the Jews,
which made such lasting
impression not only on mem-
bers of my faith, but on all
broadminded and tolerant
Gentiles, and in order to prove
my appreciation, in some
concrete form, I'm enclosing
herewith cheque for \$ 5⁰⁰

On behalf of ² "La maison de La
merci" in Bordeaux, an Institution
in which you and your wife
take such practical interest.
If you recollect a few years ago,
when you were the first one to come
out openly against these lying
sheets, I wrote to you suggest-
ing that some prominent French
Canadian should come out
openly to denounce these sheets
from a public platform, well
it gives me indeed pleasure
that you were the first one to do
to speak "break the ice" and
logically so, I feel sure that
now thanks to your initiative
others will follow in your
footsteps. The proof that
your speech bore fruit

was the sympathetic editorial in "La Patrie"; all the papers with the exception of de Bevoir gave it liberal space (In case if Henri Bourassa would still be the Editor of this paper, its attitude towards the Jews, would be altogether different)

I may also add the result of your speech, also had it effects on your congress and your staff (Mr. Parizeau L.P.) in his inspiring article on the Jews, - for he sometimes did not look on a question Jewish in your light, but there is a Hebrew saying "The first place

in heaven, is reserved for the sinner who repents.

I know Mr Asselin, that you are a man of courage and determination and I feel that you will not be happy till you will ^{expulse} this "Le Patriote" pest from our midst - and rid us of this so-called "journalism" which is a disgrace to your profession,

En vous assurant des mes sentiments les plus sinceres.

Je suis,

Bien a vous,

S. Bessler.

P.S. This letter is personal, and not meant for publication

I made cheque payable to your order not sure of full amount of contribution 2/13

Montréal (Canada)

9 décembre 1933

A monsieur le Secrétaire de la Municipalité
de Bordeaux (France)

Monsieur,

Ayant vainement cherché au Canada l'ouvrage de M. Jean de
Maupassant sur Un Grand armateur de Bordeaux: Abraham Gradis, je
viens vous demander si vous ne pourriez pas me procurer cet ouvrage.
Comme je n'en connais pas le prix, je vous envoie à tout hasard vingt-
cinq francs. Agréez d'avance les remerciements d'un Canadien-Français
qui s'intéresse beaucoup à la vie de Gradis.

Olivar Asselin,
(journaliste)

25 francs @ 6.07

+ Com + Genève

\$ 1⁴⁰/₁₀₀



小月正歷陰		1933		FEBRUARY		月二歷陽	
		酉癸次歲					
Sunday	Monday	Tuesday	Wednesday	Thursday	Friday	Saturday	
日拜禮	一拜禮	二拜禮	三拜禮	四拜禮	五拜禮	六拜禮	
			初 1	初 2	初 3	初 4	立春
十一 5	十二 6	十三 7	十四 8	十五 9	十六 10	十七 11	
十八 12	十九 13	二十 14	廿一 15	廿二 16	廿三 17	廿四 18	
廿五 19	廿六 20	廿七 21	廿八 22	廿九 23	初 24	初二 25	陰歷二月
初三 26	初四 27	初五 28					

PRINTED IN U. S. A.

le 9 décembre 1933

M. l'abbé Alexis Dufresne,
New-Carlisle

Monsieur le curé,

Le Canada n'est malheureusement pas en état d'accorder les nombreux abonnements qu'on lui demande à titre gratuit. Je vous en ferai faire le service pendant six mois à mes frais, à charge pour vous de me rembourser quand vous en aurez les moyens. Mais cet arrangement devra rester entre nous, sans quoi le service prendra fin aussitôt, le remboursement devenant aussitôt exigible.

Permettez-moi, cher Monsieur le Curé, de
me souscrire

Votre humble serviteur,

O.A.

10. 12. 33

M. S. Bessler,
74. McNider Ave, Outremont

Dear Sir,

I am glad that the very incomplete report in the Gazette at least conveyed an idea of my purpose. In this era of demagoguery, ignorance is being enlisted in the support of all sorts of unworthy causes, and I am I believe, the only journalist in America trying to fight it on all grounds. Unfortunately for the welfare of truth and common sense, if your stand pleases the reader nine times out of ten, he will only think of the one case in which he and you have disagreed. So it often happens that you are let down by the very people in whom interest you have battled, and the demagogues who make it a practice to play everybody against everybody for their personal benefit have it all to themselves. At the present time, ~~except~~ ~~time~~, I feel that I have no friends among the ignorant, none among the pork barrel politicians, none among the professional party under none among the various nationalities, including my own, whom I have at some time or other, criticised. Your letter do me good and I wish you to know it.

My wife and I resigned from La Merci three years ago, once the institution was safely on its feet and the house of Bordeaux built and properly financed. As, however, we know that its 600 odd inmates lack clothing and its unpaid friars never enjoy any of the good things of life, you will allow me to forward your cheque to the brother superior with your compliments.

Believe me, dear Sir,

Your ob't servant

O.A.

Montréal, 10. 12. 33

A M. Dufresne,

directeur de la police montréalaise,

Cher Monsieur Dufresne,

A la suite de ma conférence sur les Juifs, j'ai reçu, par lettres anonymes, des menaces d'agression auxquelles, selon mon habitude, je n'ai pas attaché d'importance. Ces jours derniers, après mon départ pour la campagne, où je me suis réfugié pour travailler et d'où je ne rentrerai que le 30 ou le 31, on est venu peindre des têtes de mort à ma porte, ce qui a fort ennuyé ma femme. Sont coupables de ces menaces:

1. Les nommés Ménard (Fripouille) et Arcand (fou furieux) ou leurs "fascistes" antisémites.

2. Les "facistes" de Chalifoux ou ceux de Rancourt, que j'ai copieusement ridiculisés par la plume.

Ménard a en outre un frère Jésuite à venger.

Dans un article. j'ai donné à entendre que la crapule des soi-disant "fédérations ouvrières" de Montréal se mettait à couvert derrière les programmes de "restauration sociale" des RR. PP. Jésuites. J'ai, une autre fois, invité la police municipale à cogner sur les voyoux qui aspiraient à prendre sa place pour exercer au nez de l'ordre social des vengeances personnelles.

Cette fois j'ai donc vraiment lieu de croire qu'il y a bien du monde, et du monde dangereux, intéressé à me faire du mal, et j'ai l'honneur de vous demander:

1. de vouloir bien faire surveiller la nuit venue, les abords de mon bureau et de mon domicile.

2. de vouloir bien m'autoriser à porter une arme.

Je vous écris de la campagne, mais vous pourrez m'adresser
votre réponse au Canada.

En vous remerciant par anticipation, je demeure

Votre tout dévoué.

O.A.



Montréal, 10. 12. 33

A M. l'abbé Alfred Gagnon,

La Madeleine,

Gaspésie

Monsieur le Curé,

J'éprouvais quelque inquiétude sur le sort de mes deux caisses: votre lettre me rassure. Avez-vous reçu aussi une caisse de livres que m'avait remise à votre intention le R.P. M.A.Lamarche, dominicain, de Notre-Dame-de-grâces,, et que je vous ai envoyée par les Clarke, fret payé?

Croyez, Monsieur, au dévouement

de votre humble serviteur,

P.S. - Je compte toujours sur votre discrétion. C'est pour avoir la paix: vous voyez que le mobile n'est pas très relevé. Si je pouvais donner davantage, je serais moins discret. Je me suis intéressé au sort de votre population à la suite d'une lettre parue dans la Gazette sous la plume de cet ingénieur américain (je ne me rappelle pas son nom, mais j'ai fait sa connaissance l'été dernier) qui a établi à La Madeleine une boutique d'ouvrages domestiques. Ce correspondant disait qu'il y aurait de la misère chez vous cet hiver.

Ol. A.

Je crois que c'est Daw.

C O P I E)

Montréal, 10 décembre 1933

A M. Jargaille,

directeur régional de la police de la
Province de Québec

Cher Monsieur Jargaille,

J'ai reçu des menaces d'agression anonymes, à la suite de ma conférence sur le Juifs. Je n'en ai malheureusement gardé qu'une qui vient de Québec, mais il en est qui me sont venues autrement que par lettre. car on a peint durant la nuit à ma devanture des têtes de mort. Je soupçonne bien quels sont ces braves: il n'y aurait probablement qu'à chercher parmi les "Fascistes" de Maynard la fripouille (qui au surplus a un frère Jésuite à Venger) et d'Arcand le fou furieux. A la campagne depuis mercredi, d'où je ne rentrerai en ville que le 30 ou le 31, il me faut vous écrire: mon fils Paul, employé à la Presse, vous donnerait les renseignements supplémentaires dont vous auriez besoin; c'est lui qui vous portera cette lettre. Il devrait y avoir moyen d'imaginer avec lui quelque piège à tendre, à ces messieurs. Croyez, comme toujours, à la considération et au dévouement

de votre serviteur

O.A.

La Trappe,

dimanche 10. 12. 33

Au R.F. Mathias,

à l'hospice-Hôpital de Notre-Dame-de-la-Merci

Mon cher frère Mathias.

Ce chèque de \$5 m'a été envoyé pour la Merci par un Juif, M. S. Bassler, 74, rue McNider, Outremont. J'ai dit à ce monsieur que je vous l'envoyais et je vous serais reconnaissant de bien vouloir lui en accuser réception. Je crois qu'il serait heureux de visiter vos deux maisons en votre compagnie si vous pouviez disposer de deux ou trois heures à cette fin.

Je vous salue affectueusement

N.B.

Je passe quelques semaine à la Trappe. pour travailler en paix.
Prière de ne pas le dire. - Ol. A.



Dans la Croix de Jésus-Christ

Monsieur Clara Asselin
Montréal

Monsieur,

Une circonstance toute spéciale me procure l'honneur de vous écrire, et, sans préambule, j'entre dans mon sujet. Je m'occupe actuellement de collectionner l'autographe de nos hommes de lettres et comme je sais que vous avez très brillamment tenu la plume dans le

passé, peut-être encore dans le
futur, je viens en toute confiance
soliciter le vôtre. Ainsi je
dépose sous ce pli, une carte, à peu
près la même pour tous mes
correspondants. Aidez-vous
l'obligeance d'y écrire quelques
lignes (d'un côté seulement) ?
De ces cartes, je formais un album
que le temps se charge de rendre
de plus en plus précieux. En tête,
nous aurons le plaisir de rencontrer
Son Eminence le cardinal Villeneuve
et quelques évêques.

Dans le ferme espoir de n'être
pas digne, je vous prie de recevoir
Messieurs, l'hommage de mon
profond respect.

Loeun Magni de Saint-Aselme
p.s.c.

Journal de l'Université
de Montréal
1^{er} avril 1939

12 Dec 1933

Mrs M. Austin -

a votre demande je vous envoie la dernière partie
de mes études sur "Les travailleurs sociaux"
Vous êtes catholique, il me conviendrait, mais
peu importe, car c'est à dire l'ensemble toute
conception religieuse qui vise d'une manière
nouvelle des idées - à opposer à "social" et à
faire du prosélytisme religieux et à la direction
d'une "Ligue" de classe, libérant le cadre de
diverses formes d'autorité de l'Etat, grâce à
une "internationalisme pseudo-blanche" compliqué et
faussé du bolchevisme.

Les principes transcendants et imperméables
de bon sens ne ferment pas mais sur les bords et sur
ce qui est avec nous et est que leur passion est éliminée
tout et leur ambition se rend aveugle,

G. Guérin

"L'AUTORITÉ"

JOURNAL HEBDOMADAIRE

MONTREAL.....12.16.1937.....19.....

PERSONNELLE.

Monsieur Olivier Asselin
 Rédacteur en Chef
 LE CANADA
 35 St-Jacques O.
 Montréal.

Mon cher Asselin,

Je vous envoie cette modeste contribution à l'oeuvre que vous avez entreprise de casser les reins aux énergumènes du "Patriote". Par un article dans "Le Canada" de ce jour je constate que cet article fut jugé digne d'être signalé. J'ai lu la réponse de M. Arcand dans le "Patriote" et je constate qu'elle est plutôt faible. C'est un amas de redites, à croire que ce pourfendeur des juifs est perdu au bout de son rouleau. J'aimerais bien que "L'AUTORITÉ" fût plus parfaite, mais étant à la fois directeur, agent d'annonces et même correcteur d'épreuves, vous comprendrez vous-même que la besogne est dure pour un seul homme en temps de crise. Cependant, si de temps à autre un article semblait digne de votre attention, je vous remercierais pour quelques reproductions, quitte à vous rendre la pareille lorsque d'aventure vous assèneriez quelque coup de massue à l'un de vos adversaires. Dans le commentaire de M. Parizeau, j'ai pu comprendre qu'il tenait à insister sur le fait que vous n'avez jamais changé d'opinion sur les sémites, et je vous prie de croire que je n'en ai jamais douté. - A vous à la hâte

Wilbert LaRue
 Archives de la Ville de Montréal



MINISTÈRE DE LA VOIRIE

PROVINCE DE QUÉBEC

QUEBEC, 13 décembre 1933

Monsieur Olivar Asselin,
Rédacteur en Chef,
LE CANADA,
Montréal.

Cher Monsieur Asselin,

Je vous mets sous ce pli une copie d'une déclaration de Madame Roosevelt à l'effet que "la Gaspésie est un endroit idéal pour toute personne qui veut voyager sans la fanfare habituelle de la publicité".

Vous avez sous ce même pli une copie exacte de la nouvelle parue dans l'Évènement du vendredi, 28 juillet, 1933.

Nous avons dans nos filières au-delà de 300 découpures de journaux américains donnant des détails sur le voyage de Madame Roosevelt, mais je ne crois pas que, dans aucun de ces journaux, Madame Roosevelt ait fait de déclaration aussi catégorique. Si vous désirez que je fouille toutes ces découpures, je le ferai avec plaisir.

Le voyage de Madame Roosevelt a fait à notre province une publicité de première valeur.

Sincèrement à vous


Sous-Ministre Suppléant

AB/JLF

De L'Evenement, vendredi le 28 juillet 1933

MME F.-D. ROOSEVELT VAITE LA GASPESIE

(Serv. de la Presse Canadienne)

Washington, 28.--

Madame Franklin D. Roosevelt est de retour d'un voyage en automobile dans l'est du Canada et le nord-est des Etats-Unis. Elle a déclaré en rentrant à la Maison Blanche: "La Gaspésie est un endroit ~~idéal~~ idéal pour toute personne qui veut voyager sans la fanfare habituelle de ^{la} publicité".

L'épouse du président a ajouté qu'elle avait fort goûté l'hospitalité des habitants de la Gaspésie et qu'elle s'était délecté en déjeunant dans une maison de pêcheurs où on lui servit du saumon frais-pêché.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-



14. 12. 33

Monsieur,

Je ne crois pas me tromper en supposant que vos articles ou que vos articles ont été écrits, dictés ou ~~inspirés~~ tout au moins inspirés par un religieux : les ~~articles~~ laïques canadiens n'ont pas cette connaissance des faits religieux, les ~~philosophes~~ ~~philosophes~~ séculiers ont l'esprit trop distrait et, d'ailleurs, ~~comme dans le Canada français~~, par exemple au contraire, ils sont trop hennés de se laisser épider en es-mathes, par les ~~journalistes~~. Dans le doute, ~~je n'ai~~ j'ai laissé seulement vos initiales à la signature. En tout cas, quel que soit l'auteur, ~~et quel que soit~~ il suit vos idées et il s'en écrit, et je lui en fais mon compliment.

Très affectueux, monsieur, mes remerciements.

Olivier Robitaille

M. Gérard Guévremont

14. 12. 33

à Montréal

Monsieur,

Je ne crois pas me tromper en supposant que vous êtes un religieux ou que vos articles ont été écrits, dictés ou tout au moins inspirés par un religieux: les laïques canadiens n'ont pas cette connaissance des questions religieuses, les prêtres séculiers ont l'esprit trop distrait et, d'ailleurs, dans le Canada français, par paresse ou autrement, ils sont trop heureux de se laisser guider en ces matières par les Jésuites. Dans le doute, j'ai laissé seulement vos initiales à la signature. En tout cas, quel que soit l'auteur, il sait penser et il sait écrire et je lui en fais mon compliment.

Veuillez agréer, Monsieur, mes remerciements.

A la campagne. 14. 12. 33

A. M. Gilbert LaRue,
à l'Autorité

Mon cher LaRue,

Ma bienveillance vous est acquise et je verrai à ce qu'on reproduise de l'Autorité les articles ou les notes qui nous paraîtront de nature à intéresser nos lecteurs.

Dans la question juive, je n'ai entendu prendre part à aucune offensive: je trouve seulement épouvantable que les Canayens passent tous pour des abrutis par la faute d'un maître-chanteur, d'un maboul (Maynard et Arcand) et des quelques cuis-tres qui les soufflent.

Confraternellement,

Ol. A.



"En vérité, ce que vous faites au moindre d'entre eux, c'est à moi que vous le faites!"

N.-S. J.-C.

Refuge Notre-Dame de la Merci

DIRECTION : LES FRÈRES HOSPITALIERS DE ST-JEAN DE DIEU

459 SAINT-PAUL EST.

Montréal, 14 Dec 1933

Mon cher Monsieur Asselin,

Vous savez combien nous sommes heureux d'avoir de vos nouvelles et nous pouvez nous assurer que nous tous nous sont attachés bien sincèrement, car nous savons ce que vous avez fait pour nous "Notre Ordre" au Canada et combien vous êtes prêt de faire encore. Je n'ai pas besoin de le crier partout, mais je sais ce que vous m'avez dit, avec les archives de l'Ordre et il n'y a que le Bon Dieu pourra nous récompenser. Je tiens à ce hon Monsieur et je me ferai un devoir de l'accompagner dans les deux maisons

nous avons, quel que hospitalisés au Refuge
et à l'Hopital, qui sont juifs, et avec qui nous
nous, en argeons bien.

L'Annee passe vous êtes venu pour la
Messe de Minuit; et cette année?

J'ai trouve une grande arde en Madame
Berthi pour nous arder pour les pauvres
passants, qui ont besoin, de l'arde.

Je compte beaucoup sur vos bonnes prieres
dans ce Saint Sanctuaire, de la Trappe.

N'oubliez pas, que nous vous, appartiennent.

Votre humble en J. C.

J. Mathias

Imprimerie Canada

Imprimeurs

1135 RUE BLEURY
Montreal

REPRESENTÉE PAR
GERARD GUEVREMONT

TEL. HARBOUR 0915

15 mai 1953

Vous dirai à l'occasion qu'il faut être signé -
ment approuvé pour en être tenu entre
personne avec qui on a été tenu de
prendre une par sa secrétaire
Je lui interdicit formellement
la publication de mes articles

Gerard Guevremont

15 mai 1953

M. Parizeau
"Le Canada"

Monsieur

Vous dirai à l'avenir qu'il faut être rigou-
reux et effronté pour m'écrire une lettre
comme celle qui m'a été remise ou
peut-être par sa secrétaire
Je lui ai insisté formellement
sur la publication de mes articles.

Georges Lunenburg



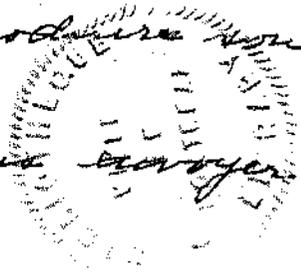
1487 rue Chomedey,
Montréal.

Le 16 décembre 1933.

Cher ami,

C'est moi qui cette fois
avais mal jugé Robert Choquette.
Il a été le premier à trouver l'ar-
ticle de Berthelot-Brunet amu-
sant et à en rire. Je n'ai donc
eu aucune difficulté à obtenir
l'autorisation de reproduire son
travail.

Je pense pouvoir vous envoyer



la traduction dans le courant de
la semaine. Merci de cette nou-
velle preuve de votre obligeance
et de votre amitié.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt
votre compte-rendu de la Marie-
Antoinette de Zweig. Pourriez-vous
me la prêter? Marc passerait
prendre le volume au Canada
quand cela vous conviendrait.

Vous avez dû être amusé de voir
quelles pieuses pensées j'avais
inspirées à Alfred Desrochers. Son
excuse est de ne m'avoir jamais
vue, et je dois conclure que mon

prénom seul m'a valu un tel
honneur.

Puisque vous êtes si près de Dieu,
priez pour moi qui trouve parfois
mon fardeau bien lourd. Je ne
suerite pas qu'il soit allégé, je
demande seulement plus de cou-
rage pour le porter.

Si je ne vous vois pas avant la
nouvelle année, veuillez trouver
ici les vœux les plus sincères
que je forme pour vous et
vôtres,

Votre toute dévouée

Thérèse Fournier

158 Greene St.,
Woonsocket, R.I.
Dec. 17, 1933.

Mr. Olivar Asselin
33 Rue St. Jacques West
Montreal
Canada.

Dear Asselin;

I was surprised and delighted to get a letter from you but it disappeared the very same day it was received and I can't remember its contents. I remember you inquired about some of the Co. L men and I have a faint suspicion that you wanted to obtain some of their addresses but that seems to be the sum total of my recollection.

If there is anything I can do for you won't you please write me again and I'll see to it that your letter goes right into my pocket. We have had painters and paperers in the house and everything has been upset as one room after another was cleared out to make room for them.

If you want names and addresses of former members of the 1st R. I. Volunteers Eugene L. Mason, 28 Providence St. Providence, R. I. is the secretary of the Association and as such has all that are available. He would be glad to have yours if he has not already got it.

I have delayed writing to you in the hope that your letter would turn up but concluded I had already lost too much time.

Yours sincerely,

H. C. Card
H. C. Card.



Montreal

33 St. James St. West

Capt. Henry Card,

158 Greene St, Woonsocket, R.I.

My dear Captain,

What I wanted was as complete as possible a roster of the former officers and non-coms. of Co ^D (I mean your company, our company), 1st R.I.V.S. Addresses not required. I might write to Mason, but since you have the matter in hand already, will you allow me to trust to you for the reply, and thus hear from you ~~one~~ more.

Wishing you all kind of good things for yourself and kin, I remain

Your old comrade,

Olivar Asselin

LE 17-12-33

Mr. O. Guelin
Journal "Le Canada"
Montreal

Cher Monsieur

Soyez assuré que j'ai
bien reçu la caisse de livres dont
vous faites mention et pour quoi
je vous remercie encore une fois.

A propos de M. Daur qui
a écrit dans la "Gazette"; je peux
vous dire confidentiellement qu'on
a répondu généreusement à son
appel pour les pauvres, mais...

Laissez moi vous dire que
le public charitable ne devrait
pas se fier toujours à des parti-
culiers, inconnus ou non respon-
sables. Aujourd'hui on abuse
de tout! peut-être le savez-vous
mieux que moi.

Bien à vous J. Alfred Gagnon

17.12-33

Cher monsieur Lestin

J'ai autre fois juché la lecture
d'un traité sur la Philosophie - c'est
rien dire que j'étais profondément
se rassurer humainement - quand on
me a remis votre lettre - et fust
donc un parler sur ordonnance
rébelle. D'ailleurs je suis certain
que vous avez des fins au fait pour
par - ma note impoliment
- à l'avenir il faut à l'instar
simple d'instinct que je me d'un
temporament d'ensemble et inverse
- la cure de la vérité de fusse
mes perances et mes coutumes
rétablis le vrai pour l'ensemble
de vrai, pour la bécote de
l'ordre -

Paul Guimond



"L'Ordre fait profession d'un Ideal de Nationalité de race germanique pure, dont les symboles choisis sont le marteau de Thor et le glaive du preux.

"L'Ordre croit à l'ascension du peuple allemand par le Travail allemand.

Le premier acte des Nazi, une fois au Pouvoir, est d'interdire simultanément toutes les autres Loges: les Loges dites "Humanitaires" et l'Union Maçonnique "Au soleil levant" disparaissent, et avec elles tous les espoirs des derniers pacifistes allemands. Elles s'effondrent dans la honte après que Richard Brose de la Grande Loge de Hambourg eut trahi ses compagnons en donnant à Hitler les listes des maçons de son obédience... Les tendances prussienne triomphe. Et ce qui est encore plus grave, l'unification se fait par elle et à son profit.

Gunther Grundel a dédié un ouvrage enflammé à la jeune Allemagne qui se lève. Elle eut à son berceau les trois Grandes Loges. Elle en reçut un symbole, le marteau du Thor.

Nous prononçant sur une certitude absolue, nous disons:

L'ALLEMAGNE LEVERA UN JOUR CONTRE ROME CETTE ARME PESANTE ET PUTSSANTE.

Gérard GUEVREMONT.

à suivre

11.- LA FOLIE AMERICAINE.



A la campagne, 18. 12. 1933

A. M. Gérard Guévremont,

1135, rue Bleury

Montréal

Monsieur,

Je croyais vous faire un compliment en vous disant que vos articles étaient bien rédigés et, au point de vue doctrinal, mieux informés que la plupart de ceux que nous recevons des prêtres séculiers. Et je suis au regret de vous avoir offensé. Dans l'intérêt de la vérité - qui n'a pas toujours d'aussi bons défenseurs - permettez-nous de publier vos articles: il vous suffira pour cela d'un mot à M. Parizeau, à qui je m'empresse de donner les instructions nécessaires.

Nous aimerions à vous accorder la rémunération que vous méritez; malheureusement, il nous faudra nous limiter à \$10. Ne prenez pas cette offre pour une insulte. A l'exception des lettres à publier en tribune libre, nous nous faisons un point d'honneur (et de justice) de rétribuer la collaboration, si modestement que ce soit.

Dans l'espérance que vous voudrez bien accepter mes très humbles excuses, je demeure

Votre tout dévoué serviteur,

Ol. A.

At. Campagne, 18.12.1983

M. Gérard Guéroux,

1135 rue Pléney, Montréal.

Monsieur,

Je crois vous faire un compliment au sujet que ~~vous~~ vos articles étaient bien rédigés et, en fait de une doctrinal, mieux informés que ~~ceux~~ la plupart de ceux que nous recevons les plus séculiers. Et je suis au regret de vous avoir offensé. Dans l'intérêt de la vérité - qui n'a pas toujours d'assez bons défenseurs - permettez-nous de publier vos articles: il me suffira pour cela d'un mot à M. Parizeau, à qui je ne suppose de donner les instructions nécessaires. Nous aimerions à vous accorder la rémunération que vous méritez; malheureusement, il nous faudra nous limiter à \$10. Ne prenez pas cette offre pour une insulte. ~~Et~~ A l'exception des lettres à publier en titre libre, nous nous faisons un point d'honneur (et ^{de} ~~à~~ _à ~~partir~~) de ré-

trihes la collaboration, faite si modestement que ce soit.

Dans l'espérance que vos vœux bien acceptés nos très modestes
humbles excuses, je demeure

Votre très dévoué serv.,

Oliver Stedman

18 décembre

38 Rue Demours XVII
Paris.

Cher Agnès.

J'ai si peur de vous avoir peut-être oubliés que je veux réparer mon silence à l'occasion de Noël, laissez moi vos pensées comme il est d'usage, mais avec mon vœu le plus sincère pour que tout vous réussisse, mes souhaits de bonne et nouvelle année pour vous et les vôtres; J'espère que les mois qui se sont écoulés n'ont pas trop durement touché ^{mon} moral. - Je me souviens aussi de que la cathédrale avait brûlé, j'ai voulu à ce moment écrire à l'abbé Inconnant, peut-être en a-t-il dit quelque chose comme d'habitude à d'autres - Quant à la crise économique, je ne puis pas que'elle vous ait beaucoup ébranlé qu'aux Etats Unis - Ici, chez nous, ceux qui sont encore assez heureux pour profiter comme moi, d'une sécurité matérielle relative, vivent néanmoins dans le sentiment d'une "crise de la France." - Autour de nous les pays semblent sortir des crises morales, années parfois d'idées contestées, cherchant à retrouver le sentiment de leur force dans un "idéal tout matériel" de productivisme; néanmoins ils ont une idée. Peut-être se dessine-t-il en France quelques mouvements de ce genre à nous redonner le sentiment de la valeur spirituelle de l'homme, un retour même à l'idée catholique un desir au moment du tout sentiment de la valeur est basé

sur ces concepts purement matérialistes, et le fonder sur le respect de
la personne. Mais tous ces efforts ne sont que sur le plan intellectuel,
et sur le plan politique, il n'y a rien!

Je me suis présentée en juin dernière aux concours des Affaires
étrangères; je n'en étais guère admissible dans l'assemblée comme ambassades,
le nombre des places ayant été réduit à 5, et n'étant pas fort apprécié.
Je me représente en juin 34, avec un bon espoir. Je vous en tiendrais
cher monsieur en courant; vous voyez que je ne vous envoie pas de
vous parler de moi, car je sais que cela vous fait plaisir et vous
n'avez cessé votre amitié à l'égard de moi, et vous l'assure
plus qu'à toute autre. Malgré déjà les années! Le souvenir des
moments que j'ai passés avec vous est toujours aussi vif.

Veuillez présenter je vous prie cher monsieur, mes hommages à
Madame Asselin et me rappeler au souvenir de vos enfants;
voyez encore ma main affectueux et de mon grand désir
de recevoir de vos nouvelles.

Yvonne Tremblay.

Cher monsieur, je retrouve une lettre de vous me parlant de "grand
maître" que vous avez connu et Anatole France que
vous appelez "l'âme de l'homme!" - Cela me rappelle tant nos
conversations, et je peux vous assurer qu'en devenant plus
"vulgaires", car je suis presque un homme établi dans le vie,
votre "revenir de France" est très peu changé dans le fond.
~~Je n'en suis pas moins~~ très peu changé dans le fond.

Yv.



18.12.33

cher monsieur Asselin,

Je vous reviens au fait mes.
Le serant fierable, j'ai, de me rien
futur... La question former être
réplis punissent. - Faites ce que
vous voulez. En tout cas, me signez
par mon nom

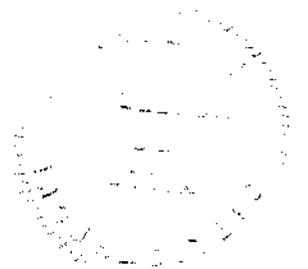
Je vous amuse cordialement
que j'avais médité sur le "for."
michelle" ^{mais} ~~par~~ - je dirai, j'en aurais
susciter l'orange' & échappé de
par nos philosophes "société" & les
les hauts - et par nos folies
rouges & bleus, (1) ^{est} est vous re-
comptez j'en ai un jour

Dr, ce suis. j'ai chargé Madie

Veuillez humblement

J. J.

(1) en notre province et ailleurs en



Montréal 20. 12. 33

M. Jacques Fichet,
36 avenue Bugeaud,
Paris

Retiré à la Trappe pour quatre semaines (pour y travailler en paix) j'ai reçu le 15 ou le 16 seulement votre gentille lettre du 4, qui m'a rappelé un homme que j'aimais beaucoup. malgré sa ressemblance avec Barrès. Au cours d'une visite chez les Melançon, l'été dernier, je m'étais enquis de la santé de Mme F. Quand j'ai vu le liseré noir de votre lettre, j'ai soupçonné un malheur. Melançon me confirme le soupçon dans une lettre reçue aujourd'hui. Je vous apporte mes condoléances, cher ami. J'ai pour excuse de ne pas l'avoir fait plus tôt que je ne lis jamais les journaux que pour la grande information politique et littéraire. Je suis sûr que ma femme elle-même qui pourtant sort plus que moi, est encore dans l'ignorance. Je souhaite que l'année qui vient vous apporte plus de bonheur. Continuez de m'écrire. Vos réflexions si justes sur la politique monétaire du bouvier Bennett m'ont fort amusé. Vous envoie un numéro du Canada où je les ai reproduites sans vous nommer.

A la campagne,

20. 12. 33

M. Gérard Guévremont.

imprimeur,

Cher Monsieur G.

Quand j'ai reçu ce matin votre billet du 20, j'avais déjà ordonné la publication, sous les initiales de G.G. Il n'y a pas de mal, n'est-ce pas? Pour ce qui est des deux articles, dont le premier (La Folie Germanique) reçu hier, j'attendrai vos instructions avant d'en disposer, si le désir exprimé dans votre billet du 20 s'applique à eux aussi. A mon retour après le Jour de l'An, nous causerons de toutes ces choses si vous me le permettez.

Cordialement à votre service,

Olivar Asselin.

Al. Campbell,
20.12.33

M. Lévesque,
imprimeur

Cher monsieur,

Quand j'ai reçu ce matin votre billet du 20, j'avais déjà
obtenu l'publication, sous la initiale de S.G. N'y a-t-il pas de mal,
n'est-ce pas? Pour ce qui est des deux articles, dans le premier (La Folie
généraliste) ~~mon~~ ~~article~~ ~~litt.~~, j'attendrai vos intentions avant
d'en disposer, si le désir exprimé dans votre billet du 20 s'applique
à eux aussi. À mon retour, après le Jour de l'An, nous causerons de
toutes ces choses, si vous me le permettez.

Cordialement à votre service,

Olivier Foch



(C O P I E)

La Trappe, 20. 12. 33

A M. le Sénateur Marcelin Wilson,

à Montréal

Mon cher Wilson,

Je vous renvoie à l'instant l'exemplaire du rapport MacMillan que vous m'aviez prêté. Je suppose que vous avez lu l'article un peu tardif que j'ai publié ces jours derniers en commentaire de celui du Bulletin de la Banque Canadienne?

Il y a une éternité que je vous ai vu. et. pourtant, je ne sais pourquoi, j'ai la sensation que vous êtes dans le parti libéral un des seuls amis sincères que je possède. Je ne compte pas sur Marchand, ou plutôt je suis convaincu qu'un Gilbert Larue quelconque. à la rédaction du Canada, ferait aussi bien son affaire. Moi, je ne puis parler du régime électoral de Montréal, de la politique monétaire du pays, sans me passionner. Lui, il croit qu'on pourra vivre indéfiniment dans la sécurité actuelle (je parle des possédants), avec de gluants démagogues comme Rinfret à la tête de l'administration. Moi, je crois que, dix ans, cinq ans de plus, de démagogie municipale, et Montréal sera en banqueroute; que les circonstances et engagée comme elle l'est la campagne de l'Ecole sociale populaire i.e. des Jésuites, vise à démolir le gouvernement de Québec et aura immédiatement pour conséquence d'aigrir les masses contre tous les possédants indistinctement. Naturellement. je me demande combien de temps je pourrai en toute honnêteté rester au Canada si on m'y oblige à dépendre des gens que je méprise. Chose certaine, ~~dussé-je mourir de faim, battre la semelle comme agent d'assurance, gagner ma vie à écrire des circulaires commerciales,~~ jamais plus je ne dirai un mot en faveur d'un populacier cupide et sans principes comme Rinfret, qui se fait

contre moi - contre tous les contribuables - le défenseur du droit de vote des quarante mille individus nourris par la Ville, et qui, pour enlever une partie du vote conservateur à Houde, fait, sans convictions, des éloges extravagants de Bennett, personnage surfait qui mène certainement et littéralement le pays à la ruine, - personnage que nous avons doublement raison (nous du Canada) de combattre sans merci, puisque toute sa politique est une menace pour chaque citoyen du pays, et que d'autre part, au simple point de vue électoral, pour assurer le succès du parti libéral aux prochaines élections de la province de Québec, il faut ruiner à fond M. Bennett dans cette province.

Et que dit, que pense de tout cela Taschereau? Je n'en sais rien. C'est toujours la même indifférence à l'égard de ceux qu'on considère comme des serviteurs.

Non, je ne puis pas dire qu'à l'heure actuelle je travaille dans des conditions satisfaisantes.

Je ne vous en suis pas moins reconnaissant de ce que vous avez fait pour moi et vous prie d'agréer, pour vous et votre famille les souhaits de santé et de bonheur.

de votre tout dévoué serviteur.

Øl. A.

P.S. - Veuillez me rappeler au souvenir de M. Raymond.

Øl. A.

MONTREAL

20 decembre 1933.

M. Olivar Asselin,
Rédacteur en chef du Canada
33 ouest rue St. Jacques,
MONTREAL.-

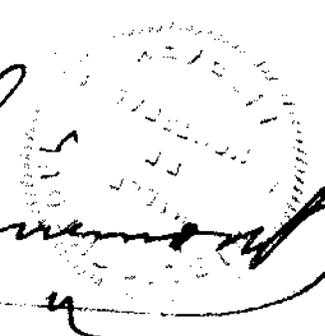
Cher monsieur,

Je trouve étrange votre lettre du 18 courant et je souligne que chaque mot a une haute portée ironique. J'y trouve ceci de curieux:...permettez-moi de publier vos articles: il vous suffira pour cela d'un mot à M. Parizeau... Arrivant ce soir de Drummondville, je vois dans le CANADA de ce matin le premier des trois articles en page editorial. Permettez-moi de vous dire, monsieur, que je suis toujours prêt à donner des ordres à la condition que votre confrère Parizeau veuille bien les attendre. Quant au \$10., au risque de vous tomber sur les nerfs, je vous prierais de le remettre à nos bons amis de la "bonne presse".

Permettez-moi, encore une fois, de vous remercier de vos bonnes pensées à mon égard et surtout de votre empressement à publier les trois articles que je vous ai fait parvenir,

Sincèrement vôtre,

Gerard Guay



MONTREAL

21 dec. 1933

M. Olivar Asselin,
Rédacteur en chef du Canada
rue St-Jacques, ouest,
MONTREAL.-

Cher monsieur,

J'ai reçu ce matin votre billet. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Je lis bien un titre (La folie germanique) ~~et j'ai constaté~~ J'avais un article dans ce genre-là et je constate qu'il est disparu de mes tiroirs durant mon absence. J'ai téléphoné aux bureaux du Canada pour me renseigner. Des choses extraordinaires, paraît-il, se sont passées. Je m'explique maintenant votre lettre d'hier. et votre billet d'aujourd'hui me laisse voir que c'est grave.. Je verrai ce soir M. Parizeau et vous pouvez être certain que je vous écrirai après l'entrevue. Pardonnez-moi ma lettre d'hier soir...je ne pouvais m'imaginer que quelqu'un intriguait durant mon absence. A bientôt.

Gérard GUEVREMONT



MONTREAL 21 déc. 1933.

8 heures p.m.

Jan 10
Oh
M. Olivar Asselin,
Rédacteur en chef du Canada
33 rue St-Jacques,
Mtl.

Monsieur,

J'arrive des bureaux du Canada. M. Parizeau me dit qu'il a reçu une lettre entre les 14 et 18 déc. dans laquelle on vous disait des "noms". Il dit qu'il vous a envoyé cette lettre signée "Gerard Guévremont". C'est un faux! J'étais à 100 milles de Montréal dans le temps et je ne vous ai ~~pas~~ écrit qu'une seule fois, à la Trappe. M. Parizeau me dit aussi que c'est à cause de cette lettre que vous me faites des compliments et "limitez à \$10. ma rémunération". Ça me paraît drôle cette histoire-là. Il faut que celui qui vous l'ait écrite et envoyée ait vu une de vos lettres (et plus probablement celle du 14). Cette lettre expliquerait les traits que vous me décochez dans le billet du 18.

Il n'y a que trois personnes qui étaient à mon bureau le jour de mon départ et qui ont pu voir (sans que je le veule naturellement) votre lettre du 14. Si je la relis bien cette lettre-là, je vois qu'il y a quelque chose à vous dire des "noms". Je vais les voir ces individus-là et je saurai demain, je l'espère du moins, qui vous a dit des "noms". M. Parizeau vous écrit aussi ce soir car lui aussi il veut le voir sur papier. Demain, je vous dirai ce qu'ils m'ont dit quand j'aurai vu mes

*Un seul
feuille*

PERSONNELLE!
U R G E N T:
Par courrier
S P E C I A L.

MONTRÉAL

En ville, 21 dec. 1933.

11 heures p.m.

Monsieur Asselin,

Incredyable événement! C'est mon meilleur ami qui vous a dit des "noms" et qui m'a volé ma "Folie Germanique"! "Il a voulu me venger, dit-il, de vos insinuations malveillantes!" Il m'a dit cela mais à une condition: de ne jamais, en aucun temps, dévoiler son épouvantable "secret". c'est-à-dire le nom sous lequel le secret est caché. Il était venu à mon bureau transcrire un manuscrit, je suppose, au clavographe et ouvrant un tiroir il aperçut le mot "Folie". Atteint de la maladie, il nous a dit des "noms".

G. GUEVREMONT

N.B. Envoyez au plus tôt ce papier-là à M. Parizeau pour que nous le lisions!
Et retournez-moi ma "Folie Germanique"!



21-12-33

Cher monsieur Asselin,

Gérard Guevremont est venu me voir. C'est un tout jeune homme. Ses articles, il dit les avoir écrits lui-même après lecture d'une vingtaine d'ouvrages qui lui avaient passés un religieux. Mais il est intrigué par vos trois billets (du 14, du 18 et du 20). De notre conversation, il ressort:

- 1° Qu'il ne m'a pas écrit cette lettre piquée de son nom, que j'ai vous ai adressée l'autre jour avec cette note: "devez-vous publier les articles de G. G.?"
- 2° Qu'il a en effet rédigé un article intitulé la folie germanique et américaine - MAIS QU'IL NE VOUS L'A JAMAIS ENVOYÉ LUI-MÊME A OKA.
- 3° Donc qu'une ~~autre~~ tierce personne ~~avait~~ p'est servi du nom de Guevremont, lui a volé son article dans son tiroir, etc.
- 4° Que cette tierce personne est un intime de Guevremont - peut-être le religieux en question.

Tout cela ressemble à un roman policier, mais m'a tout l'air d'être vrai. Guevremont m'a remis vos billets. Vous les trouverez ci-inclus. Il doit revenir demain soir (vendredi) pour savoir de quoi il retourne.

Lucien Parizeau

A la campagne, 23.12.33

A. M. Gérard Guévremont,

Montréal

Monsieur,

Je comprends que certaines de mes lettres doivent vous paraître étrange: il y a tant de sujets de malentendu. Croyez toutefois que j'ai toujours été envers vous de la plus grande sincérité et que mes lettres n'ont jamais été marquées d'ironie.

A la campagne pour deux semaines encore, sauf Noël et le Jour de l'An que je passerai dans ma famille, je vous envoie ceci par M. Parizeau, pour qu'il sache où nous en sommes. J'y joins votre(?) article sur "La Folie Germanique".

Veuillez croire que nous avons été bien heureux de publier votre étude sur les encycliques sociales, qui a certainement été remarquée.

En attendant le plaisir de vous voir, je demeure

Votre tout dévoué serviteur,

New Carlisle, 23 déc 1833

Monsieur Olivier Asselin
Directeur du "Canada"
Montreal.

Cher Monsieur Asselin,

A mon retour de voyage je trouve votre
bonne lettre du 11 courant et depuis je reçois réguliè-
rement "Le Canada". Vous avez été bien bon comme
toujours. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'apprécie
beaucoup cette délicatesse à mon égard et j'en
garderai le meilleur souvenir. Veuillez agréer mes sin-
cères remerciements et permettez-moi d'y ajouter
mes meilleurs vœux de Noël et pour la nouvelle
Année qui va bientôt commencer. Joye Santé, bonheur
à tous et à chacun de votre chère famille.

Respectueusement à vous

Alexis Dupras



1-92

Sanary-sur-Mer (Var), Villa le Farigoulette, Rue Général Ross
 Paris - Canada et n'y enverrai
 plus que 2 fois en 10 ans
 articles.

Cher Monsieur Arclin,
 J'ai subi le décret canadien
 supprimant les ports de
 ceux qui ont 65 ans et
 comme me senti l'airant
 à desirer y me venus la
 passer l'hiver dans un climat
 plus doux et sous un
 ciel plus riant.
 Depuis novembre j'ai
 cessé de m'occuper de

J'en vous envoie pour
 l'année qui vient à
 grands pas mes souhaits
 les meilleurs de bonne
 santé et la satisfaction
 la plus désirable.

Bien cordialement votre
 M. Guesnard (Hodent)

Bibliothèque de la Ville de Montréal - Réseau Inter



SANARY-sur-MER (Var) - Le Port vu de la Jetée

Montréal, 27. 12. 33

Heureux homme qui pouvez à 65 ans vous reposer! Moi, je n'entrevois pas ce bonheur avant la 99e année (la phrase est mauvaise mais elle exprime quand même la vérité). Au Canada, climat polaire depuis le mi-novembre. Il faut lutter pour vivre, c'est le cas de le dire. Je vous envie d'être au chaud. Maintenant que vous avez du loisir, je vous inviterais volontiers à collaborer au Canada. 1o si j'étais plus "démocrate-populaire" et vous moins briandiste (soit dit entre toute amitié); 2o si le dollar canadien n'était en train, par la grâce de notre Bennett, de tomber à zéro. Santé, bonheur: tels sont les vœux que fait pour vous le plus grognon des Canadiens.

Olivar Asselin

M. Maurice Guénard-Hodent

Sanary-sur-Mer (Var)

158 Greene St.,
Woonsocket, R.I.
Dec. 27, 1933.

Mr. Olivar Asselin,
33 St. James St., West,
Montreal,
Canada.

Dear Asselin,

I enclose a Roster of Co. L as requested in your letter of the 21st. You will find it rather poorly typewritten but I think the names are correct. I do very little typewriting and what I do is done by the well-known one-finger method.

If you are ever in Woonsocket I would dearly like to see you and if you are here on the second Tuesday of any month would like to take you to the United Spanish War Veterans meeting. They meet in the old schoolhouse on Arnold street.

Fred Salley, Rodgers, Delabarre, Burt Salley, Gilfillan, Drury, Heath, Hackett, Jenkes, Paradis, Simmons, Taylor, were in Woonsocket the last I knew, Paradis was injured in an automobile accident recently and is in the Woon. Hospital but is getting along all right. Joe Turner comes to the U.S.W.V. meetings but I think lives in Uxbridge. Burgess is in Bridgeport, Louis Arnold in Providence, Beauregard in the Soldiers Home in Bristol, Dowling in Millville, Etu in Newport, some of the men I have not seen or heard from since the day we were mustered out of the service.

I would like your opinion of the old regiment after your experience in the World War. I think it would have compared favorably with the best of them.

Yours sincerely,

H. C. Card.



ROSTER
of
Co. L 1st R. I. U. S. Vol. Infantry.

Capt. Henry C. Card.	Priv. Campbell, Thomas
1st Lieut. Fred W. Salley.*	" Cates, Harry D.
" " Thomas F. Rodgers.	Cavanaugh, Thomas W.
2nd " Eugene F. Rooney.	" Coyne, James J.
1st Sergt. Joseph F. Burgess.**	Cullen, Patrick C.
" " Earl C. Pierce.	" Deano, Charles T. W.
Q.M. " Ansel Holman.	" Decelles, Elphege
Sergt. James P. Gaskill.*	Desautels, Ulderic
" Walter L. Redfern.*	" Desparlais, Napoleon
" Stephen S. Greene.	" Dowling, Patrick B.
" Maynard Burlingame.	" Duhaine, George H.
" John J. Eagan.	" Dwyer, John J.
" Edwin T. Arnold.	" Etu, Charles J.
Corp. Frederick H. Cook.*	" Fleming, James
" Harry L. Delabarre.*	" Fraine, Andrew
" Burton E. Salley.	" Galligan, Cornelius
" Walter L. Grant.	" Giguere, Moise
" Edward P. Tobie Jr.	" Glover, Harry M.
" Michael Murnane.	" Guertin, Oscar
" Byron J. Tucker.	" Hackett, Arthur T.
" Peter F. Owens.	" Holbrook, Harry W.
" Lloyd M. Cook.	" Hubert, Henry J.
" John J. Rodgers.	" Ivers, Timothy D.
" Thomas Gilfillan.	" Jenkes, Lewis C.
" Ezra D. Groves.	" Joanson, August
" George L. Drury.	" Keating, Daniel J.
" Ernest V. Heath.	" Knox, Henry M.
" William A. Myers.	" Lafontaine, Joseph
Mus. Louis B. Arnold.*	" Lavallee, Joseph
" Albert F. Tucker.	" Maher, Thomas P.
Artificer Edgar L. Whipple.	" Malaney, Frank H.
Wagoner Leroy C. Jillson.	" Manahan, Frank
Priv. Arnold, Ira W.	" Mason, Eugene L.
" Asselin, Olivar	" Martin, Hugh W.
" Basquin, Eugene H.	" McElinn, Daniel W.
" Beauregard, Eugene	" McHale, Patrick J.
" Bonin, Edward L.	" McMahan, John W.
" Bonin, Henry J.	" McMahan, Patrick
" Boyd, Joseph	" McNally, James H.
" Buxton, Walter S.	" Meyer, Louis

* Honorably discharged before Company was mustered out.

** Promoted to 2nd Lieut. and assigned to Co. B.

Roster of Co. I 1st R. I. U. S. Vol. Infantry.
(2)

Priv. Michaud, Albert
" Mitchell, John R.
" Mulholland, John H.
" O'Keefe, Thomas J.
" O'Neill, Thomas H.
" O'Neill, William F.
" Paradis, Alfred
" Parker, John A.
" Paul, Peter
" Penery, Augustus E.
" Plantier, Alexander
" Praray, Walter F.
" Provensal, Adelard
" Simmons, Eugene
" Sliney, John D.
" Smith, Joseph F.
" Smith, Michael J.
" Stearns, Herbert A.
" Tabor, William H.
Tay Taylor, William
" Townsend, George W.
" Turner, Joseph
" Vincent, Arthur
" Walsh, James H.
" Welch, Peter
" Whalen, William
" Yard, Hiram

" Lavender, William N.



le 28 décembre 1933

R.P. Bernard,
à La Trappe,
Oks.

Cher Père Bernard,

J'avais espéré pouvoir prolonger chez vous un séjour qui m'était à tous égards si profitable. Mon état de santé ne m'a pas permis de retourner à La Trappe par ce temps épouvantable. Je vous envoie sous pli un trop modeste cadeau de \$40 et j'y joins l'assurance de ma profonde reconnaissance.

Veuillez présenter au R.P. Abbé, avec mes respectueux hommages, mes vœux de prospérité et de bonheur pour lui et son intéressante communauté à l'occasion de la nouvelle année. Pour vous-même, le R.P. Léopold, les RR. PP. Léon, Naoul et Raphaël et, en général, tous ceux avec qui j'ai eu l'avantage de venir en contact, une pensée affectueuse et dévouée.

Cordialement à vous,

O.A.

M. Olivier Asselin
rédacteur en chef
du Canada
Montréal.

Sainte-Adèle
le 28 dec. 1933

Amor

Cher monsieur

Je viens de relire votre
bel article de ce matin que vous avez bien voulu
écrire sur mon peché. Quelle sagesse, quel-
le mesure et quel sens lumineux des lettres
puissent de cet écrit qui va m'apporter un
peu de célébrité peut-être et certainement
des acheteurs. Quelle consolation surtout à
mon pauvre cœur malade, malade de
beautés et de justice. Vous au moins
vous m'avez compris complètement et
vous avez fermé d'avance la bouche à
mes détracteurs, à tous les envieux, à
tous les Poudrier de lettres qui ne me
pardonnent jamais d'être un Alexis
prodigue au cœur d'or et au style brûlant.

Bientôt 1933 ne sera plus.
Dans le modeste état de mon existence
vous avez tenu un grand rôle et tenu
surtout le flambeau qui éclaire et tenu
recourte. Au cours de l'année qui s'en
va vous m'avez beaucoup aidé de toutes
manières et vous m'avez empêché de
mourir aux lettres. Si mon dernier
peché vaut quelque chose, je le dois à
vous. Et vous ne vous êtes pas contenté

de cela : vous terminez l'année consolatrice
par un retentissant appel en ma faveur.

Permettez-moi de vous remercier
Cher M. Asselin, avec toute la force et
avec toute la grandeur dont je suis capable.
Et si Dieu veut bien entendre ma prière,
vous vivrez encore longtemps pour la
plus grande gloire du journalisme fran-
çais en terre canadienne, et les vôtres
et tous ceux que vous aimez, seront com-
blés de joies. C'est un souhait qui
vient du cœur et que je vous offre avec
mon admiration, violente pour votre
belle âme et votre brillant esprit.

Claude-Henri Gignou

P. S. Inutile de dire que mon
Arthémise de femme se joint à moi
dans l'expression de mes vœux de
bonheur.

C.H.G.

le 29 décembre 1933

M. Gérard Guévremont,
1157, rue Saint-Timothée,
Montréal

Cher Monsieur Guévremont,

Vous m'avez prié d'envoyer à la Bonne Presse
les \$10 que je vous priais d'accepter en reconnaissance de vos
articles. Si vraiment je vous offense ou vous contrarie en vous
offrant cette infime rémunération j' imagine néanmoins que par ce
froid polaire et la pauvreté qui règne un peu partout ^{ce} n'est
pas l'occasion de l'employer utilement qui vous manquera.

Croyez, Monsieur, à la reconnaissance per-
sonnelle et aux meilleurs vœux de

Votre tout dévoué serviteur,

O.A.

Paris

le 29 décembre 1933

M. Robert Larocque de Requebrune,
5, villa Victorien-Bardou,
Paris

Mon cher Larocque,

J'ai demandé dernièrement au Secrétaire de la municipalité de Bordeaux s'il ne pourrait pas m'envoyer l'ouvrage de Jean Naumassant, titulaire de cette charge, sur un Grand Armateur de Bordeaux, Abraham Gradis. La vie de ce personnage m'intéresse. Il en a été question dans un numéro-souvenir du Jewish-Eagle de Montréal, mais je me méfie un peu de cette mention trop intéressée. Si au cours de vos recherches vous étiez en état de nous fournir quelques renseignements, sur le même sujet, nous en serions bien aise. Le Jewish-Eagle faisait de Gradis un des soutiens de défense du Canada dans les derniers jours du régime français. Montcalm parle avantageusement du personnage dans son journal ou sa correspondance. Il paraît que Gradis obtint des lettres-patentes du roi longtemps après l'enquête faite sur les fripouilleries de Bigot, avec qui l'armateur avait été associé. Le fait de cette association me laisse néanmoins un peu sceptique sur le dévouement de l'armateur. Si la biographie de Naumassant est incomplète, vous

êtes l'homme qu'il faut pour la compléter et au besoin pour
en écrire une nouvelle qui se vendrait certainement au Canada
et même en France.

Je vous souhaite pour vous et Madame Larocque une
heureuse année 1934 et demeure

Votre tout dévoué serviteur,

N.B. - Ci-joint un chèque de \$10 pour vos deux derniers ar-
ticles.

Le 30 décembre 1935

M. Pierre Franfort,
38, rue Danours,
Paris (XVII)

Mon jeune ami,

Vous avez bien raison de croire que je ne vous oublie pas et votre lettre m'a causé un bien vif plaisir. Chez nous aussi (je veux parler de ~~nos affaires~~ ^{de famille}) les choses ont marché. Jean est père d'un délicieux petit garçon qui a trois ans et demi aujourd'hui même et qui nous a déjà apporté, avec des joies innumérables, une terrible alerte, en ce qu'il a failli mourir. Notre bru est d'une santé délicate, ce qui met un autre nuage à l'horizon. Notre fils Paul, le deuxième, est depuis trois ans reporter à la Presse, ce qui n'est malheureusement pas pour le stimuler au travail intellectuel. Le plus jeune, Pierre, terminera en mai prochain ses études à l'école supérieure du commerce. Chose curieuse, lui qui était toujours dans le dernier tiers de la classe au Collège de Montréal, réussit fort bien dans cette nouvelle voie. La maman, toujours vaillante, consacre une grande partie de son temps à des œuvres de charité, sans y perdre sa bonne humeur. Quant à moi, je suis depuis plus de trois ans rédacteur en chef d'un journal politique, le Canada, dont vous trouverez ci-jointe une partie du dernier numéro. Ce travail est onéreux et je termine l'année très fatigué. Dieu merci, l'économie générale est encore saine et le ressort ne manque pas. Le Canada est un journal de parti (du parti dit libéral) qui fait la place très large à la discussion des idées. Il a jusqu'ici pris nettement position contre la Société des Nations telle qu'elle est constituée, contre le suffrage universel et la démocratie, pour la réforme des lois sur les associations de capitaux mais contre l'exploitation démagogique que font de l'encyclique Quadragesimo Anno certains éléments catholiques; contre les expédients comme la falsification de la monnaie et la reconstruction artificielle de l'édifice économique (ex: la N I R A aux Etats-Unis), etc. C'est essentiellement une feuille de combat. Je crois qu'elle se trouve dans la salle de lecture de la Légation canadienne, rue François Ier.

Ce n'est pas la cathédrale mais l'église Saint-Jacques (rues Saint-Denis et Sainte-Catherine) qui a été incendiée. Elle a d'ailleurs partagé ce sort avec l'église de Saint-Louis-de-France, qui a brûlé presque en même temps.

Vous avez bien raison de dire que la pensée politique ne progresse guère dans la nation française. Le mouvement

littéraire chez vous est aussi actif et aussi intéressant que jamais, mais heureusement pour vous qu'on ne cherche pas la preuve de la suprématie française dans votre vie parlementaire.

Je m'excuse de dicter au lieu d'écrire, mais c'est pour m'entretenir avec vous plus longuement. Même si je ne dois pas toujours vous répondre, que cela ne vous empêche pas de me donner de vos nouvelles. Je suivrai toujours avec intérêt votre carrière.

Accordez-moi, si vous êtes nommé quelque part dans le service consulaire ou le service diplomatique, faites en sorte que ce soit au Canada. Entre autres bonheurs, pour l'année qui vient, je vous souhaite particulièrement celui-là. *C'est ce que vous avez le plus voulu.*

Croyez en effet, cher Monsieur Pierre, au meilleur souvenir et au dévouement de

Votre oncle canadien,

O.A.

le 30 décembre 1933

M. T. Julien,
président de la Conférence de saint Vincent
de Paul de la Section Saint-Jean-Baptiste
Montréal

Monsieur le président,

Par le temps qui court, ceux qui sont
confortablement chauffés ont le devoir de venir en aide à ceux
qui souffrent du froid. Ci-joint un chèque de \$25 dont vous vou-
drez bien laisser ignorer la provenance à votre Conférence.

Veillez agréer, Monsieur, pour vous et pour
vos protégés les vœux de bonheur de

Votre humble serviteur,

O.A.